GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG MINISTÈRE D'ÉTAT SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATIO



	1/		Annee
--	----	--	-------

31	TU	ILLET	1961

	0	- 1	1
7.4			J

	SOMMAIRE
1.	Mémorial (Mois de juillet)
2.	Chambre des Députés (Mois de juillet)
	La Coopération Politique Européenne - Réunion des six chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Communauté Economique Européenne à Bad Godesberg
4.	Réunion à Ostende des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne
5.	La Réunion du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à Paris
6.	A Luxembourg-Ville deux importants projets de construction devant leur réalisation
7.	Projet de construction en Belgique d'un ensemble métallurgique Le point de vue du Gouvernement luxembourgeois
8.	La Célébration du Cinquantenaire du Lycée de Jeunes Filles à Esch- sur-Alzette
9.	Deuxième Congrès International Newman à Luxembourg
10.	Nouvelles diverses
11.	Le Mois en Luxembourg (Mois de juillet)

Mémorial (mois de juillet)

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 5 juillet 1961 a pour objet le transit des marchandises par la route.

La loi du 7 juillet 1961 règle les comptes généraux de l'exercice 1958.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 28 juin 1961 règle l'exécution de l'article 1^{er} c) et d) de la loi du 19 mai 1961 portant nouvelle réglementation des ventes à tempérament.

Eq. Chorale 1/ * utilities in a dec 1

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 19 juin 1961 approuve le Traité et l'Accord relatifs au règlement du contentieux germanoluxembourgeois, signés à Luxembourg, le 11 juillet 1959.

*

Ministère d'Etat.

La loi du 30 juin 1961 a pour objet : 1° d'habiliter le Grand-Duc à réglementer certaines matières, 2° d'abroger et de remplacer l'arrêté grand-ducal du 8 novembre 1944 portant création d'un office des prix.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1961 modifie l'article 9 de l'arrêté grand-ducal du 15 octobre 1958 concernant le statut des officiers de réserve, tel qu'il a été complété par l'arrêté grand-ducal du 17 juillet 1959.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté grand-ducal du 24 mai 1961 modifie l'arrêté royal grand-ducal du 20 avril 1881 relatif au transit, au commerce et au dépôt de la poudre à tirer et des autres substances explosives.

Un arrêté ministériel du 21 juin 1961 a pour objet la reconnaissance officielle et le classement des explosifs.

Deux arrêtés grand-ducaux du 10 juillet 1961 tixent à nouveau les tarifs des actes et vacations des greffiers des justices de paix ainsi que les émoluments du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement.

Un arrêté ministériel du 12 juillet 1961 modifie le tarif des frais de dépôt des actes et documents concernant les sociétés commerciales.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 30 juin 1961 détermine la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 3 de la loi du 28 avril 1959 concernant la création de l'Office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés.

La loi du 7 juillet 1961 concerne les sociétés de secours mutuels.

Un arrêté grand-ducal du 7 juillet 1961 modifie l'arrêté grand-ducal du 24 mai 1958 concernant le statut du personnel des caisses régionales de maladie régies par le Code des Assurances sociales.

Chambre des Députés (mois de juillet)

- 4 juillet : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 5 juillet: 60° séance publique. Dépôt de plusieurs projets de loi. Questions posées au Gouvernement. Projet de loi concernant la création d'une caisse de maladie agricole (N° 731). Exposé de M. le Ministre de l'Agriculture et de M. le Ministre des Finances. Continuation et fin de la discussion générale. —
- 6 juillet: 61° séance publique. Règlement des travaux parlementaires. Projet de loi concernant la création d'une caisse de maladie agricole (N° 731). Lecture et vote des articles. —

Réunion de la Commission du Travail. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Dépu-

11 juillet: 62° séance publique. — Analyse des pièces. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi concernant la création d'une caisse de maladie agricole (N°731). Discussion et vote des articles. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi ayant pour objet de protéger au Grand-Duché de Luxembourg les titres d'enseignement supérieur (N° 780). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat. — Règlement des travaux parlementaires. —

12 juillet: 63° séance publique. — Projet de loi portant modification et complément du Code des Assurances Sociales et de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N° 702). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Intervention de l'hon. M. Fohrmann relative à une lettre de M. le Ministre des Affaires Etrangères. —

Réunion de la Commission de l'Agriculture. —

13 juillet : 64° séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. - Intervention de plusieurs députés au sujet d'une lettre de M. le Ministre des Affaires Etrangères. — Présentation de trois candidats pour le poste vacant au Conseil d'Etat. - Projet de loi relatif à l'agrandissement de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette (Nº 863). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. -Projet de loi relatif à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg (Nº 867). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à la construction et à l'aménagement à Luxembourg-Verlorenkost d'un bâtiment administratif pour les besoins de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Nº 862). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. - Projet de loi portant modification des articles 33 et 40 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire (N° 866). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. - Projet de loi ayant pour objet de modifier les paragraphes 10 et 11 de la loi du 23 mars 1935 sur le régime fiscal des véhicules automoteurs (N° 755). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion d'une Section centrale. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

- 18 juillet : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 19 juillet : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

La Coopération Politique Européenne

La Réunion des six Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Communauté Economique Européenne à Bad Godesberg

En vue d'examiner les questions que pose le problème de la coopération politique européenne, une réunion des six Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté Economique Européenne eut lieu à Rome, les 10 et 11 juillet 1961. Cette réunion fut suivie par une conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas. Cette conférence eut lieu à Bad Godesberg, le 18 juillet 1961.

La République Fédérale y était représentée par le Chancelier Adenauer et M. Heinrich von Brentano, Ministre des Affaires Etrangères, la France par le Général de Gaulle, Président de la République et M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, la Belgique par M. Théo Lefèvre, Premier Ministre, et M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, l'Italie par M. Fanfani, Premier Ministre, et M. Segni, Ministre des Affaires Etrangères, le Luxembourg par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, les Pays-Bas par M. Jan De

Quay, Premier Ministre, et M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères.

Vu les résultats importants de la conférence, nous reproduisons in extenso le communiqué publié à l'issue de la réunion.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, ainsi que le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, désireux d'affirmer les valeurs spirituelles et les traditions politiques qui forment leur patrimoine commun, unis dans la conscience des grandes tâches que l'Europe est appelée à remplir au sein de la communauté des peuples libres pour sauvegarder la liberté et la paix dans le monde, soucieux de renforcer les liens politiques, économiques, sociaux et culturels qui existent entre leurs peuples, notamment dans le cadre des communautés européennes, et d'avancer vers l'union de l'Europe.

Convaincus que seule une Europe unie, alliée aux Etats-Unis d'Amérique et à d'autres peuples libres, est en mesure de faire face aux dangers qui menacent l'existence de l'Europe et celle de tout le monde libre, et qu'il importe de réunir les énergies, les capacités et les moyens de tous ceux pour lesquels la liberté est un bien inaliénable, résolus à développer leur coopération politique en vue de l'Union de l'Europe et à poursuivre en même temps l'œuvre déjà entreprise dans les communautés européennes;

Souhaitant l'adhésion aux communautés européennes d'autres Etats européens, prêts à assumer dans tous les domaines les mêmes responsabilités et

les mêmes obligations, ont décidé:

- 1. De donner forme à la volonté d'union politique déjà implicite dans les traités qui ont institué les communautés européennes, d'organiser à cette fin leur coopération, d'en prévoir le développement, de lui assurer la régularité qui créera progressivement les conditions d'une politique commune et permettra finalement de consacrer l'œuvre entreprise dans des institutions.
- 2. De tenir, à intervalles réguliers, des réunions qui auront pour objet de confronter leurs vues, de concerter leurs politiques et de parvenir à des positions communes afin de favoriser l'union politique de l'Europe, renforçant ainsi l'alliance Atlantique. Les dispositions pratiques nécessaires seront prises pour préparer ces réunions. D'autre part, la poursuite d'une collaboration active entre les ministres des Affaires étrangères contribuera à la continuité de l'action entreprise en commun. La coopération des Six doit dépasser le cadre politique proprement dit, elle s'étendra en particulier au domaine de l'enseignement, de la culture et de la recherche où elle sera assurée par les réunions périodiques des ministres intéressés.
- 3. De charger leur commission de leur présenter ses propositions sur les moyens qui permettraient de donner aussitôt que possible un caractère statutaire à l'union de leurs peuples.

Leurs chefs d'Etat ou de gouvernement ont la conviction qu'en organisant ainsi leur coopération, ils favoriseront, par là même, l'exécution des traités de Paris et de Rome. Ils estiment également que leur coopération facilitera les réformes qui, dans l'intérêt d'une plus grande efficacité des communautés, apparaîtraient opportunes.

A cet effet, ils ont décidé :

1. De faire mettre à l'étude les divers points de la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du 29 juin 1961, relative à la coopération politique entre les Etats membres des communautés européennes.

2. D'associer davantage l'opinion publique à l'effort entrepris en invitant l'Assemblée parlementaire européenne à étendre aux domaines nouveaux, avec la collaboration des gouvernements, le champ de ses délibérations.

La coopération culturelle

Une déclaration sur la coopération culturelle des Six a été également adoptée à Bonn :

La conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement réunie à Bonn le 17 juillet 1961, a pris acte du rapport établi par la Commission d'étude au sujet de la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche, indique cette déclaration.

Elle a prévu la création d'un Conseil formé par les ministres de l'Education nationale ou les ministres ayant les relations culturelles internationales dans leur attribution, assisté d'un comité d'experts, ainsi que la négociation d'une ou de plusieurs conventions relatives aux objets suivants:

- la coopération et les échanges entre les universités des pays membres des communautés européennes;
- la « vocation européenne » pouvant être attribuée à des instituts universitaires ou des instituts de recherche nationaux;
- la création par l'Italie d'une université européenne à Florence, à la vie intellectuelle et au financement de laquelle les six gouvernements contribueront;
- la création éventuelle d'autres instituts européens consacrés à l'enseignement universitaire ou à la recherche scientifique.

La Commission d'étude a reçu le mandat d'élaborer dans les meilleurs délais le projet des conventions et des actes destinés à consacrer l'ensemble de ce plan de coopération culturelle.

Réunion à Ostende des Ministres des Finances de la Communauté Economique Européenne

Les 17 et 18 juillet 1961 les Ministres des Finances des pays membres de la Communauté Economique Européenne ainsi que les représentants de la Commission de la CEE s'étaient réunis à Ostende sous la présidence de M. Dequae, Ministre des Finances de Belgique. Le Luxembourg était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

Outre les Ministres des Finances MM. Wilfrid Baumgartner, Franz Etzel, le Dr Paolo Taviani et Van den Berghe, Secrétaire d'Etat néerlandais qui représentait M. Ziylstra, Ministre des Finances des Pays-Bas, assistèrent à cette réunion M. Robert Marjolin, Vice-Président de la Commission de la CEE, et M. Hans von der Groeben, Membre de la Commission de la CEE. Le comité monétaire de la CEE était représenté par le Jonkheer van Lenner.

Les Gouverneurs des banques centrales des six pays avaient également été invités à participer aux travaux de cette réunion. Du côté luxembourgeois y assistait M. Gustave Stoltz, Directeur de la Caisse d'Epargne de l'Etat.

A l'issue de la réunion des Ministres des Finances le communiqué suivant a été publié:

Les Ministres ont étudié les problèmes monétaires internationaux; ils ont pris connaissance d'un rapport du Comité Monétaire du Marché Commun sur quelques points d'actualité en rapport avec les liquidités internationales. Ils ont examiné les moyens techniques par lesquels les pays de la Communauté Economique Européenne peuvent, en ce qui les con-

Ce feeds aura in consultate of un dishillingment

consequently, all president state of the state later

cerne, contribuer à améliorer le fonctionnement du système monétaire international à accroître ainsi la stabilité monétaire.

Les Ministres ont passé en revue la situation conjoncturelle des pays membres et étudié l'orientation de la politique financière dans la conjoncture actuelle.

Ils ont pris connaissance d'un premier rapport sur la comparaison des budgets des six pays et ils ont été informés de l'état actuel des travaux sur les problèmes fiscaux du Marché Commun.

Envelope English and his his

La Réunion du Conseil de l'Union de Europe Occidentale à Paris

Le 31 juillet 1961, M. Mac Millan, Premier Ministre britannique, a annoncé à la Chambre des Communes à Londres qu'après un examen sérieux et prolongé, « le Gouvernement de Sa Majesté est venu à la conclusion qu'il serait opportun pour la Grande-Bretagne de faire une demande officielle, au titre de l'aritcle 237 du Traité de Rome, pour des négociations visant à adhérer à la Communauté Economique Européenne si un accord satisfaisant peut être conclu au sujet des besoins spéciaux du Royaume Uni, du Commonwealth et de l'Association Européenne de Libre Echange ».

Auparavant M. Mac Millan avait déclaré que les relations futures entre la C.E.E., le Royaume Uni, le Commonwealth et le reste de l'Europe constituent un problème qui est d'une importance capitale pour tous les pays du monde libre et qu'il est du devoir et de l'intérêt de la Grande-Bretagne de contribuer au renforcement de ce monde.

La décision de la Grande-Bretagne a été qualifiée d'événement historique dans les milieux occidentaux et la plupart des gouvernements avaient donné immédiatement connaissance de leur point de vue à ce sujet.

En raison de cette importante initiative de la Grande-Bretagne, la réunion du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale qui avait eu lieu à Paris le 1^{er} août, sous la présidence de M. Carlo Russo, était essentiellement consacrée à un échange de vues sur la déclaration de M. Mac Millan devant la Chambre des Communes.

at placemb implicional duries and phase participation describe

apontigram villive sindra descinação de la bultiror totar y al-

elytheti de bercentitien drug Weight arwitelandere

ujitos (ii) galektivid jakoimikia iik amengamina k ii ka kida kantoli akamintenpai isala kansa ik A cette réunion la République Fédérale d'Allemagne était représentée par M. Heinrich von Brentano, la Belgique par M. Paul-Henri Spaak, la France par M. Maurice Couve de Murville, le Luxembourg par M. Eugène Schaus, les Pays-Bas par M. Joseph M. A. H. Luns, et le Royaume-Uni par M. Edward Heath.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de l'U.E.O.:

Le Conseil a entendu un exposé de M. Heath, Lord du Sceau privé, sur la décision prise par le gouvernement britannique de demander, dans le cadre de l'article 237 du traité de Rome, l'ouverture de négociations tendant à l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne;

Les représentants des Etats signataires de ce traité ont accueilli très favorablement cette initiative, qui est de la plus haute importance pour l'avenir politique et économique de l'Europe;

Ils ont rappelé qu'ils avaient toujours souhaité l'adhésion aux communautés européennes d'Etats européens prêts à assumer, dans tous les domaines, les mêmes responsabilités et les mêmes obligations;

Le Conseil a été d'accord pour estimer nécessaire, dès l'accomplissement de la procédure prévue, que les négociations soient ouvertes à bref délai et menées à bien dans un esprit de bonne volonté réciproque;

Comme il est d'usage à l'occasion des réunions périodiques du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale, les ministres ont procédé à un échange de vues sur d'autres problèmes d'intérêt commun que pose la situation politique actuelle.

spoture of central total time from statelphic constants for

A Luxembourg-Ville deux importants projets de construction devant leur réalisation

I. - Construction d'un pont sur la vallée de l'Alzette

Au cours de sa séance du 13 juillet 1961, la Chambre des Députés a approuvé par 49 voix contre 3, le projet de loi relatif à la création d'un fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg.

Ce projet de loi a pour objet la construction à Luxembourg-Ville d'un pont enjambant la vallée de l'Alzette, reliant au Kirchberg le Rond-Point près de la Fondation Pescatore. Ce projet prévoit en outre l'urbanisation et l'aménagement du Kirchberg, l'établissement de la voirie d'accès et de desserte nécessaire ainsi que les acessoires éventuels et l'acquisition des terrains du plateau du Kirchberg.

Un crédit de 400 millions de francs luxembourgeois a été prévu pour ce fonds d'aménagement et d'urbanisation, 160 millions pour la construction du pont, 100 millions pour l'acquisition des terrains, 70 millions pour la construction des routes et 60 millions pour l'aménagement du plateau du Kirchberg.

Le concours international organisé pour la construction de ce pont avait valu les offres de 35 firmes européennes présentant 76 projets différents dont les coûts d'exécution variaient entre 68.035.411 — et 389.770.000 francs.

Les conditions du concours, tout en laissant aux concurrents la plus grande liberté pour l'établissement de leurs projets, avaient prévu que pour l'appréciation de ces derniers « il sera particulièrement tenu compte des conceptions architecturales et de leur adaptation au paysage ».

Un jury international a examiné les projets offerts et en a relevé quelques-uns répondant avant tous autres à ces critères, comme s'harmonisant parfaitement avec la vallée tout en matérialisant le style et la manière de construire de notre époque.

Le nouveau pont prendra son départ au Rond-Point, au nord de la Fondation Pescatore. La vallée de l'Alzette est franchie par un pont situé entre Pfaffenthal et Siechenhof d'une longueur d'environ 355 m et d'une hauteur d'à peu près de 85 m audessus du niveau de l'Alzette. Afin de pouvoir servir pour une longue période d'années, la largeur de la nouvelle voie a été prévue à assez grande échelle. Le projet prévoit deux chaussées de 7,50 m chacune, séparées par une plate-bande de 4 m de largeur et un accotement servant de trottoir de 3 m.

En comparant le prix de l'ouvrage proposé pour l'exécution au budget actuel, on constate que ce prix ne représente pas plus de 3% des dépenses. Par contre, le coût total du Pont Adolphe construit au début du siècle, se chiffrait à 1.533.406 francs, ce qui représentait environ 13% des dépenses budgétaires d'alors.

Ajoutons ici qu'il est créé sous la dénomination de « Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg » un organe spécial constitué en personne juridique distincte de l'Etat, chargé de réaliser ces projets pour compte de l'Etat.

Ce fonds aura le caractère d'un établissement public et il supporte les dépenses relatives à sa mission. Il est autorisé à se faire ouvrir sous la garantie de l'Etat auprès de la Caisse d'Epargne de l'Etat un crédit jusqu'à concurrence de 400 millions de francs.

Au cours des débats à la Chambre des Députés, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, a fait un exposé sur le projet d'aménagement du Kirchberg. Nous reproduisons ci-après l'exposé de M. le Ministre Robert Schaffner:

Le projet de loi qui nous occupe remplace le projet de loi concernant la construction d'un pont sur la vallée de l'Alzette soumis au Conseil d'Etat par le Gouvernement précédant en date du 7 octobre 1958.

Antérieurement à la présentation du projet de loi prémentionnée, c'est-à-dire en mars 1958, avait eu lieu un concours public international pour la construction d'un pont au-dessus de la vallée de l'Alzette.

Le concours avait été jugé par un jury international.

Le Gouvernement grand-ducal a décidé de maintenir la candidature de la capitale comme siège des institutions européennes. Dans l'hypothèse de la fixation définitive de l'ensemble ou d'une partie des institutions européennes à Luxembourg, nous avons nécessairement à envisager la construction d'un vaste complexe immobilier qui ne pourra guère être érigé au centre de la capitale.

Dans cet ordre d'idées, les projets d'aménagement du plateau de Kirchberg se sont à nouveau imposés et ont retenu définitivement l'approbation du Gouvernement.

Etant donné que l'année 1962 a été désignée pour être celle du choix définitif du siège, nous sommes pressés par le facteur temps, d'autant plus que les projets d'aménagement d'une cité administrative sur ce plateau impliquent dans une phase préparatoire la construction d'un pont reliant la ville au plateau en question ainsi que l'installation d'un réseau routier, l'expropriation des terrains et la solution des problèmes relatifs au mode de financement des travaux.

Partant de ces considérations le projet de loi relatif à la création d'un Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg fut conçu et soumis à l'approbation du Conseil d'Etat et à votre vote. Ce fonds est chargé de réaliser, pour le compte de l'Etat :

- 1) la construction d'un pont au-dessus de la vallée de l'Alzette entre le Rond-Point près de la Fondation Pescatore et le plateau de Kirchberg;
- l'urbanisation et l'aménagement du plateau de Kirchberg;
- l'établissement de la voirie d'accès et de desserte nécessaire, ainsi que les accessoires éventuels;
- 4) l'acquisition des terrains du plateau de Kirchberg.

Avant de poursuivre le développement de mon exposé, je tiens à relever que le Conseil d'Etat a reconnu formellement le caractère d'utilité publique inconstestable du projet de construction du nouveau pont, de même est-il d'avis que la préoccupation du Gouvernement de se ménager par l'urbanisation du plateau de Kirchberg la possibilité d'y héberger le siège des institutions internationales est des plus justifiée et se déclare-t-il d'accord avec le mode d'acquisition des terrains considérés comme nécessaires pour l'exécution de l'ensemble du projet par voie d'expropriation et avec le mode de financement proposé.

On doit partir de l'idée que le plateau de Kirchberg n'est pas seulement un terrain idéal pour l'édification d'un complexe administratif, mais qu'il permettra également l'extension de l'agglomération urbaine à proximité du centre de la ville sur un terrain spacieux bordé de forêts.

Bien que la présence des institutions européennes, constituant une source d'avantages pour notre économie et rehaussant le prestige de notre capitale sur le plan politique, justifie l'exécution d'un grand programme de constructions nouvelles, il est indéniable que le projet que nous sommes amenés à discuter en ce moment est la solution qui s'impose pour pallier à certains inconvénients matériels sur le plan strictement national.

Je n'hésite donc pas à affirmer que le présent projet de loi servira l'intérêt général en même temps que celui des institutions, en vertu des considérations suivantes:

Pour l'instant la ville de Luxembourg doit affronter les graves problèmes qui se posent d'ailleurs dans toutes les grandes agglomérations en rapport avec la circulation et l'urbanisation.

Il s'agit en premier lieu de créer l'espace nécessaire à la construction éventuelle de nombreux bâtiments administratifs, mais aussi s'agit-il de créer des quartiers résidentiels destinés à des habitations privées. En ouvrant à l'extension de la ville de nouvelles possibilités vers le Nord-Est, nous mettrons un frein énergique au danger qui nous menace de voir déplacé désavantageusement le centre de gravité de l'agglomération vers le sud et l'ouest. Si nous examinons les prises de vues aériennes nous nous rendons compte que déjà à l'heure actuelle la ville proprement dite « d'Stâdt », ne peut plus être considérée comme le noyau central de la capitale étant donné que le dé-

veloppement organique ne s'en est pas effectué homogènement et circulairement.

D'autre part, selon l'avis du Conseil d'Etat, ce projet aura pour effet heureux de combattre efficacement la hausse excessive des terrains à bâtir situés sur la périphérie de la ville et de contribuer dès lors à l'assainissement du marché immobilier.

Autre considération dont nous devons tenir compte, c'est que la densité de la circulation à l'intérieur de la capitale a atteint un degré insoupçonné il y a quelques années.

Ce phénomène nous place devant des impératifs immédiats. Cependant la construction du pont de Kirchberg nous permettra de résoudre avantageusement ces problèmes inquiétants. Je suis convaincu que la construction projetée, en rapport avec l'aménagement d'un grand axe central collecteur de la circulation et avec la déviation du trafic de transit par l'aménagement d'un boulevard de contournement débouchant sur ce pont, décongestionnera sensiblement le système routier à l'intérieur de la ville et ses voies d'accès, en particulier la Côte d'Eich, la Montée de Clausen et le Boulevard d'Avranches.

Le Conseil d'Etat, dans son avis, met en lumière ces perspectives favorables et je suis certain, Messieurs, que vous ne manquerez pas de tenir compte de ces précisions et oberservations dans les débats qui vont suivre.

Je vous engage à imiter l'exemple de vos prédécesseurs qui face à des problèmes analogues n'ont pas hésité à faire preuve d'un magnifique esprit de pionnier en décidant la construction du pont Adolphe, enjambant la vallée de l'Alzette et reliant le plateau de la Gare avec ses terrains vierges au centre de la ville. Grâce à leurs efforts basés sur des conceptions réalistes, larges et hardis, notre capitale a connu un essor prodigieux.

Mais en pareille matière ce n'est pas seulement de l'idéologie qu'il faut faire, c'est essentiellement de la pratique et je vous engage à examiner brièvement les propositions concernant la réalisation pratique des vastes opérations d'acquisition des terrains.

Le Conseil d'Etat reconnaît que la voie de l'expropriation par zone est la seule praticable en l'espèce et qu'il est nécessaire de décréter les adapatations de la procédure, tout en laissant intacte les droits des propriétaires à une indemnisation juste et préalable. En vertu de l'utilité publique des travaux et acquisitions il approuve la procédure spéciale d'expropriation prévue au projet de loi, vu les circonstances exceptionnelles de l'entreprise et le fait qu'elle ne préjudicie d'ailleurs en aucune façon aux droits des expropriés.

Il admet expressément l'hypothèse de la revente des terrains, qui est comprise dans l'opération, pour empêcher les spéculations immobilières et pour faire profiter l'Etat de la plus-value immédiate résultant des travaux qu'il exécute et qui sont à sa charge. D'autre part, la crainte que l'administration ne recoure à une expropriation par zones dans un esprit de lucre ne lui semble pas justifiée puisqu'il faut admettre que les bénéfices résultant de la revente

des terrains ne dépasseront pas les dépenses occasionnées par les travaux.

D'ailleurs l'article 7 de la loi en question réserve la fixation des conditions de la revente des terrains non utilisés pour un usage public à un règlement d'administration publique; de cette façon toutes les garanties sont données qu'il sera procédé à l'emploi de ces immeubles de la façon la plus utile et qu'il ne sera pas possible de donner à ces terrains une destination contraire au but d'intérêt général.

En ce qui concerne les moyens de financement, le projet de loi prévoit la création d'un fonds spécial alimenté jusqu'à concurrence d'un montant de quatre cents millions de francs par un compte courant ouvert à son profit et sous la garantie de l'Etat à la Caisse d'Epargne de l'Etat. Le Conseil d'Etat a reconnu également la justification de ce mode de financement proposé, bien qu'il s'écarte de la méthode ordinaire des crédits budgétaires, en raison de l'importance exceptionnelle et de la longue durée des travaux envisagés.

Après que M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, eut donné quelques explications sur le Fonds qui est administré par un comité-directeur et soumis à la surveillance des Ministres des Travaux Publics et des Finances, et après qu'il eut encore exposé le mode d'acquisition des terrains sur le plateau de Kirchberg et le projet de construction du complexe administratif et d'extention de l'agglomération urbaine sur ce plateau dans le cadre du plan général, la Chambre vote le projet de la loi par 49 voix contre 3.

II. - Construction d'un bâtiment administratif

Au cours de la même séance du 13 juillet, la Chambre des Députés a également voté en première lecture un projet de loi relatif à la construction et à l'aménagement d'un bâtiment administratif pour les besoins de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Les dépenses occasionnées par la construction et l'aménagement de ce bâtiment, qui sont évaluées à 100 millions de francs, seront couvertes moyennant les crédits du fonds spécial dit « Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires » prévu par l'article 10 de la loi budgétaire du 25 juin 1960.

Depuis 1952, Luxembourg est le siège provisoire de certaines Institutions communautaires européennes et héberge aujourd'hui la Haute Autorité avec le Conseil spécial de Ministres de la C.E.C.A., la Cour de Justice des Communautés Européennes et le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire des Communautés.

Le nouvel immeuble qui sera construit contiendra 495 bureaux et 7 salles de réunion et pourra grouper tous les services de la Haute Autorité qui sont en ce moment logés dans différents bâtiments de la Capitale.

Toutefois, le projet relatif à la construction de ce bâtiment administratif a dû être renvoyé au Conseil d'Etat puisque la Chambre des Députés, tout en approuvant la construction de ce nouvel immeuble, a proposé un autre emplacement que celui qui avait été initialement prévu par le projet. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'est déclaré d'accord pour recueillir à ce sujet l'avis de la Commission des bâtiments de la Chambre des Députés.

Pour terminer, nous reproduisons ci-après l'exposé qu'a fait M. le Ministre des Travaux Publics devant la Chambre lors des débats sur la construction du nouveau bâtiment administratif:

Lors de mon discours budgétaire, je vous avais signalé que le Gouvernement avait décidé d'accorder un rang de préférence au projet de loi relatif à la construction d'un Bâtiment administratif à Verlorenkost qui lui paraissait urgente et indispensable.

Ce projet vient d'être soumis à votre examen et à votre vote.

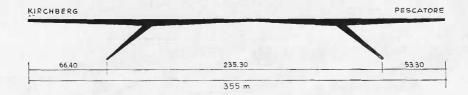
Je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Conseil d'Etat se rallie formellement à cette prise de position gouvernementale en vertu de l'observation formulée déjà dans ses commentaires sur le projet de budget pour 1961 du département des Travaux Publics: « Le Conseil d'Etat est parfaitement d'accord à voir réserver l'une des premières priorités aux travaux en rapport avec l'hébergement des institutions internationales et notre candidature comme siège unique de la future Europe. »

Vous n'ignorez pas que le problème du siège des institutions européennes a fait l'objet de vives discussions entre les Six. Jusqu'à présent aucune décision de principe n'a été prise exceptée celle du 16 mars 1959 des Ministres des Affaires Etrangères réunis à Bruxelles visant à maintenir le statu quo pendant une durée de 3 ans. On peut donc présumer que le siège communautaire sera désigné en 1962.

A l'heure actuelle notre capitale héberge la Haute Autorité avec le Conseil spécial des Ministres de la C.E.C.A., la Cour de Justice et le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes.

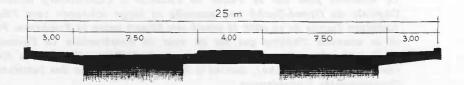
Ces services occupent à titre provisoire des bâtiments appartenant surtout à l'État, à la Ville de Luxembourg et à la Société Nationale des chemins de fer luxembourgeois. Comme l'affectation actuelle de ces édifices diffère de celle à laquelle ils avaient été destinés à l'origine, il n'est pas étonnant qu'ils ne remplissent que partiellement et insuffisamment les conditions qu'on est en droit d'en exiger dans les circonstances présentes. Aussi les institutions ontelles déjà exprimées à plusieurs reprises leur désir justifié de centraliser leurs services, qui dans les 8 années de leur fonctionnement se sont constamment multipliés et amplifiés. L'effectif du personnel ayant augmenté proportionnellement, on nous réclame en ce moment des centaines de bureaux supplémentaires. Nos possibilités matérielles de satisfaire à cette de-

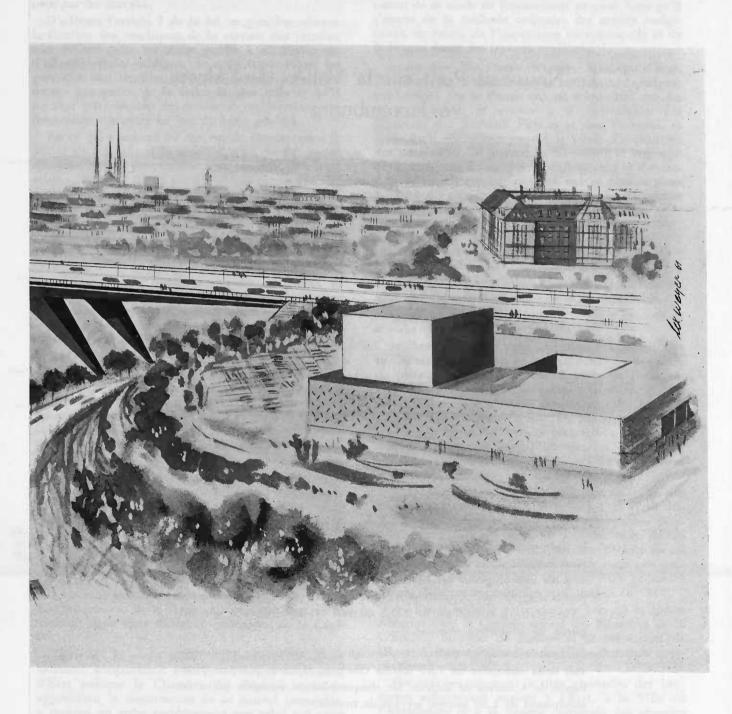
Le Nouveau Pont sur la Vallée de l'Alzette à Luxembourg



Le nouveau pont sur l'Alzette dont la construction a été proposée par le Gouvernement et approuvée par la Chambre des Députés, sera un pont métallique. Il surplombera la vallée à une hauteur de 80 mètres et aura une longueur totale de 355 mètres. La distance séparant les points d'appui qui supportent les deux paires de béquilles soutenant « l'arc stylisé » central est de 235,3 mètres. Les béquilles ont une longueur de 50 mètres chacune.

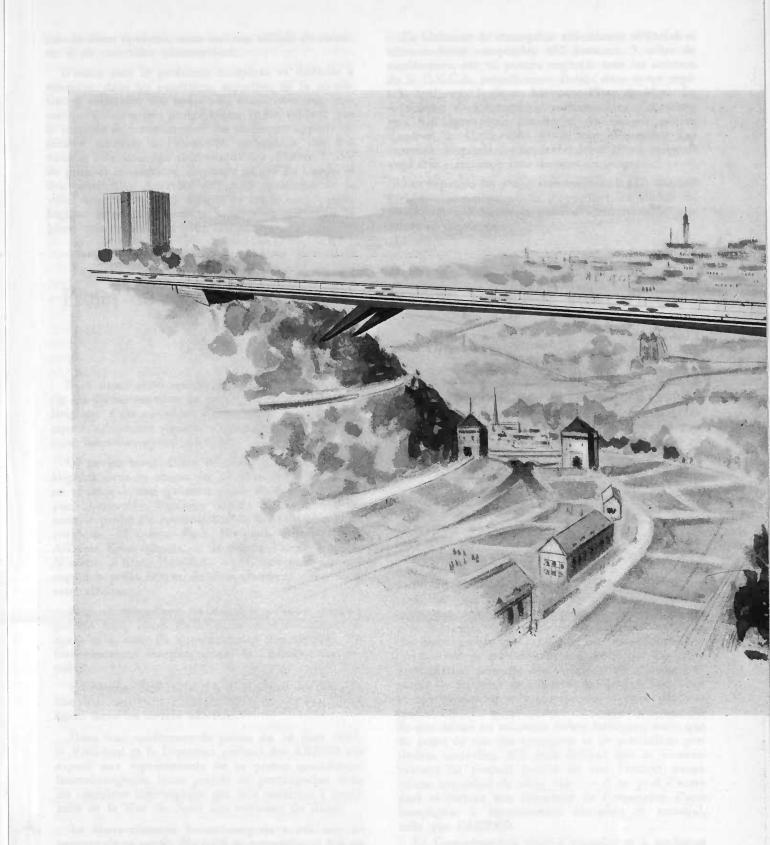
La largeur totale du tablier du pont est de 25 mètres. Le projet prévoit deux chaussées de 7,50 mètres chacune, séparées par une platebande de 4 mètres de largeur. De chaque côté est en outre prévu un accotement de 3,50 mètres, servant de trottoir.





Le nouveau pont sur la Vallée de l'Alzette à Luxembourg donnera à la Capitale du Grand-Duché une nouvelle et large échappée vers l'Est et en facilitera l'accès de ce côté. Il prend son départ entre la Fondation Pescatore et le nouveau Théâtre qui est en voie de construction (à l'avant-plan à droîte) et reliera le noyau historique de la Ville au Plateau du Kirchberg (sur le dessin à gauche), destiné à héberger une partie des Institutions des Communautés Européennes.

(Reproduction autorisée avec indication de la source)



mande étant épuisées, nous sommes obligés de recourir à de nouvelles constructions.

D'autre part le problème complexe et difficile à résoudre, dans les conditions actuelles, de la coordination technique des opérations administratives, préoccupe les autorités compétentes. Il est évident que le manque de concentration des bâtiments apporte de sérieux entraves à l'exécution rationnelle des travaux et à l'évacuation méthodique des affaires. L'idée de grouper les services, dispersés au gré du hasard et des possibilités dans les différents quartiers de la ville, dans un building unique en fut la conséquence logique et est certainement la solution technique la plus rationnelle et la plus économique.

Ce bâtiment de conception strictement utilitaire et ultra-moderne compendra 495 bureaux, 7 salles de conférences, etc. et pourra contenir tous les services de la C.E.C.A. actuellement établis dans notre capitale sauf ceux logés au bâtiment Place de Metz. Le secrétariat de l'Assemblée parlementaire s'installera rue Aldringer et le secrétariat du Conseil pourra disposer de l'immeuble de la rue Beaumont. Les casernes de gendarmerie deviendront libres et pourront être affectées à leur destination propre.

Les dépenses du projet sont évaluées à 170.000.000 francs et seront couvertes moyennant les crédits du Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires.

Projet de construction en Belgique d'un ensemble sidérurgique

Le point de vue du Gouvernement luxembourgeois

Nous avons suivi ces derniers mois dans le Bulletin de Documentation le projet de construction en Belgique d'un complexe sidérurgique auquel participent différentes sociétés sidérurgiques dont la société luxembourgeoise ARBED.

Ce projet vient d'être évoqué à la Chambre des Députés dans sa séance du 27 juin 1961. En effet, en réponse à une question posée au Gouvernement par l'honorable Monsieur Henry Cravatte concernant le projet de construction de cet ensemble sidérurgique, Monsieur Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ont exposé le point de vue du Gouvernement concernant cette affaire.

Afin de compléter les données publiées jusqu'à présent dans notre Bulletin, nous reproduisons ciaprès et à titre de documentation les réponses du Gouvernement données devant la Chambre des Députés.

En premier lieu ce fut M. le Ministre des Affaires Economiques Paul Elvinger qui prit position à cet égard dans les termes suivants:

Dans leur conférence de presse du 16 juin 1961, le Président et le Directeur général des ARBED ont exposé aux représentants de la presse quotidienne luxembourgeoise leurs projets de participation dans un complexe sidérurgique qui sera construit à proximité de la Mer du Nord aux environs de Gand.

Le Gouvernement luxembourgeois a été mis au courant de ce projet dès qu'il se concrétisa, il y a un an environ. Un échange de vue approfondi eut lieu, en automne de l'année dernière, entre MM. Chomé, Neuman et René Schmit et le Gouvernement au complet sous la présidence du Ministre d'Etat. Différentes réunions restreintes ont eu lieu également entre le Ministre d'Etat et le Président des ARBED, — de sorte que le Gouvernement a été parfaitement

informé de ce projet. A l'occasion de ces contacts le Gouvernement a fait aux porte-paroles de ces groupes sidérurgiques des remarques et des suggestions et a soulevé dans la discussion toutes les questions que l'incidence de ce projet sur l'avenir économique et sidérurgique du pays comporte. Le Gouvernement a notamment fait observer que ce projet ne devait ni directement ni indirectement porter préjudice à notre intérêt économique. Dans cet ordre d'idées ont été discutés les avantages que ce projet pourrait avoir pour le pays en particulier sous l'aspect de l'approvisionnement de nos usines en minerais riches. Le Gouvernement a à un moment donné soulevé d'autre part la question de la continuation, voire de l'agrandissement des investissements au pays. Le Gouvernement est d'avis qu'il est préférable que cette entreprise nouvelle se fasse plutôt avec le concours de la principale Société industrielle luxembourgeoise que sans elle. Le Gouvernement a cru pouvoir se rendre compte d'autre part que cette participation présente des avantages pour notre économie - du point de vue de la fabrication technique et notamment en ce qui concerne certains produits spéciaux — du point de vue de l'approvisionnement de nos usines en minerais riches étrangers, ainsi que du point de vue des transports et de possibilités portuaires nouvelles. S'il était évident que le Gouver-nement ne pouvait perdre de vue l'intérêt économique immédiat de notre pays — il ne peut d'autre part se fermer aux exigences de l'expansion d'une compagnie à rayonnement européen et mondial, telle que l'ARBED.

Le Gouvernement tient à rappeler et à souligner que la sidérurgie luxembourgeoise a de tous temps pris des participations dans divers pays étrangers, tant en Europe qu'Outre-Mer. Nous ne nous trouvons donc pas devant une initiative qui serait inédite. Les participations des Sociétés industrielles luxembourgeoises en Sarre, en Allemagne, en France, en Amérique du Sud sont importantes. Loin de nuire à l'économie nationale, ces participations ont au contraire apporté un appoint à l'économie luxembourgeoise et à nos finances publiques.

Nous lisons assez souvent dans la presse spécialisée et notamment dans la presse luxemboureoise que le coefficient du développement sidérurgique serait de 25% dans tel pays et de 15% dans tel autre, alors qu'à Luxembourg le taux d'accroissement de nos usines serait très bas, très en arrière sur certains pays voisins.

Il est évident qu'un pays qui, jusqu'en 1940, n'avait aucune industrie sidérurgique — comme la Hollande — et qui, après, a construit une petite sidérurgie qu'elle est en train d'agrandir, accuse à l'examen statistique à présent un coefficient de développement impressionnant.

De toute façon, nous ne pouvons suivre le rythme de développement des pays comme l'Italie ayant une population de 50 Mio ou du Brésil ayant 70 mio et des bases d'approvisionnement en matières premières quasi illimitées.

Nous estimons cependant que l'industrie doit suivre le mouvement étranger et nous ne considérons précisément pas le projet SIDEMAR comme contraire à cet objectif, alors qu'il est appelé à contribuer à la solution de l'approvisionnement en minerais riches d'Outre-Mer — qui apparaît comme une des prémices d'une expansion plus sensible de notre production sidérurgique.

D'autres pays montrent le même développement. Ainsi le Brésil qui avait vers 1950 une production de 1 million de tonnes a atteint actuellement à peu près 2 millions, soit un accroissement de 100%. Or, le Brésil a 70 mio d'habitants, un vaste marché intérieur, une richesse de minerai et une réserve de main-d'œuvre inépuisable.

Vraiment on ne peut pas comparer. Notre maind'œuvre est à peu près complètement occupée.

Nos réserves de minerai sont limitées. En augmentant démesurément la production, la question se posera d'importer des minerais étrangers, ce qui présente des difficultés, ou d'épuiser plus vite les réserves existantes.

Notre sidérurgie est démesurée, vu les proportions du pays. Elle le devient de plus en plus et si son pourcentage de développement était intéressant et constant au cours de ces dernières années, — des limites restent tracées.

Il faut se rendre compte que dans tout développement, les progrès sont souvent rapides au début, mais que pourtant un plafond apparaît à partir de l'instant où l'on arrive à un niveau très élevé et où les pourcentages d'accroissement ne peuvent plus être que très faibles.

Ceci étant dit, nous constatons qu'en 1960 et 1961, les investissements pour modernisation dans les usines luxembourgeoises étaient le double des amortissements fiscalement admis.

Des travaux de construction, de modernisation et de transformation sont en cours. Des plans d'investissements importants pour les années à venir ont été élaborés, dont certaines parties sont définitivement établies, d'autres sont à l'étude. Nous avons tout intérêt à encourager l'industrie sidérurgique à réaliser également les parties encore incertaines de son programme.

Le Gouvernement est disposé à utiliser les moyens dont il dispose pour favoriser un tel développement. L'intention gouvernementale peut intervenir dans différents secteurs — par des mesures fiscales — sur le marché financier et dans le domaine des transports.

En ce qui concerne spécialement les transports et l'approvisionnement en minerais riches, nous espérons qu'en contrepartie de la compréhension luxembourgeoise pour son important intérêt économique belge dans la réalisation du projet SIDEMAR, le Gouvernement belge sera disposé à accorder des tarifs de chemin de fer propres à favoriser l'importation des minerais d'Outre-Mer, condition indispensable à l'extension de la capacité industrielle luxembourgeoise.

Il se pose à l'occasion de cet investissement d'Arbed en Belgique un problème particulier pour le fisc luxembourgeois dont la solution dépend évidemment de la conclusion d'un accord spécial tendant à éviter la double imposition.

Le Gouvernement luxembourgeois étudiera encore du point de vue fiscal et des transports les méthodes appliquées dans les pays des Six pour donner à la sidérurgie luxembourgeoise dans la mesure du possible les mèmes possibilités que chez nos pertenaires.

Je l'ai déjà indiqué, la solution du problème des transports dépend non seulement de nous, mais des décisions des différentes administrations étrangères. Le Gouvernement est en train d'étudier la question du point de vue luxembourgeois et ne manquera pas de se mettre en relation des que possible avec les administrations compétentes étrangères, en vue de procurer à l'industrie luxembourgeoise des conditions concurrentielles acceptables.

Je saisis cette opportunité pour évoquer le caractère monolithique de notre économie et pour donner à considérer, voire pour suggérer que la sidérurgie pourrait rendre service au pays en aidant, en contribuant à atténuer le caractère monolithique. Par quels moyens? Eh bien, par l'examen des possibilités d'installer ou de contribuer à l'installation d'unités industrielles de moyenne importance ressortissant éventuellement du programme de ses filiales.

En outre, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, fait les déclarations suivantes:

« Je prends la parole pour confirmer d'abord la teneur de l'exposé de M. le Ministre des Affaires économiques. Je voudrais dissiper aussi un doute qui pourrait encore planer sur cette affaire, qui a été traitée entre la Société ARBED et le Gouvernement. Qu'il me suffise de vous dire comment, pratiquemen, les choses se sont passées. Il nous a été donné de prendre position à l'égard du projet d'ARBED et lors de la première réunion, lors de la première entrevue que j'ai eue personnellement avec le Président des ARBED, j'ai exposé d'emblée l'objection qui pouvait être tirée. Il s'agissait pour nous de

sauvegarder intacte l'économie luxembourgeoise et de maintenir un juste équilibre entre les investissements des ARBED à l'étranger et les investissements à l'intérieur de notre pays. Nous ne pouvons dénier à ARBED le droit d'investir des capitaux à l'étranger. Bien au contraire, le prestige du Grand-Duché a été rehaussé du fait du rayonnement industriel d'ARBED dans le monde entier. En vertu de ce rayonnement le prestige du Grand-Duché a été sensiblement rehaussé à l'étranger, ne l'oublions pas. Il est cependant évident que les investissements à l'intérieur devront garder la priorité. Cela dérive du fait qu'ici au Grand-Duché ARBED fonctionne normalement, qu'elle a pu se développer et qu'elle a pu développer une gestion fructueuse pour ses nombreux actionnaires.

Donc, c'est la responsabilité particulière, qui suffit à un programme d'investissement important. Ce programme, l'ARBED nous l'a soumis. Il a d'ailleurs été développé dans une conférence de presse. Il comporte encore certains éléments, sur lesquels l'ARBED n'a pas encore pris de décision. Mais ce que nous pouvons faire, c'est précisément de l'encourager de prendre ces décisions à courte échéance. D'ailleurs, le Gouvernement est décidé, ainsi que le Ministre des Affaires Economiques l'a dit tout à l'heure, d'aider dans cette direction et d'user des moyens qui sont à sa disposition, pour favoriser ces problèmes. Voilà donc l'équilibre entre les investissements extérieurs et intérieurs. Voilà une première préoccupation.

En ce qui concerne maintenant la deuxième préoccupation, c'est-à-dire le développement de la capacité de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, M. le Ministre des Affaires Economiques vous a tout à

ipides de H. Elum et de H. Cambrit, da elle

l'heure cité un certain nombre de faits qui s'opposent à cette expansion prodigieuse que l'on constate dans d'autres pays. Mais, d'un autre côté, il faut un accroissement constant. Nous devons suivre nos voisins et nos concurrents étrangers. Cela est évident. Il faut aussi augmenter la capacité. Une façon de sauvegarder cette période d'accroissement de la capacité, c'est précisément de tâcher de trouver une plus large base d'approvisionnement en matières premières, parce que nos gisements de minerai ne sont tout de même pas illimités. Alors la combination avec une société située sur la mer, qui dispose d'installations facilitant le transport de minerai riche d'outre-mer, est une des solutions possibles. A ce point, je voudrais signaler la remarque de l'honorable Ministre des Affaires Economiques tendant à dire que le Gouvernement montre la plus large compréhension pour la questions des tarifs qui peuvent se poser pour l'acheminement du minerai de la côte jusqu'à Luxembourg.

Nous pensons donc que cette confrontation de vues avec l'ARBED nous a donné certains apaisements et des assurances pour l'avenir, ceci combiné avec le programme d'expansion industrielle qui vous est déjà connu et qui sera encore développé devant cette Chambre au cours des discussions relatives à la loi de cadre sur l'expansion industrielle. Tout cela montre que nous sommes conscients des problèmes que l'avenir pose à notre pays et que la Chambre et le Gouvernement ne doivent pas perdre de vue cette question. Les deux instances doivent donc suivre l'économie luxembourgeoise, donc également le développement de notre industrie sidérurgique, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, et cela dans l'intérêt même des générations futures. »

La Célébration du Cinquantenaire du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette

A Esch-sur-Alzette a eu lieu la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation du Lycée de Jeunes Filles.

table Citigrapedeligenet empoleidas als piroquisa, buest

Un service religieux avait été célébré le 27 juin à l'église Saint-Henri à la mémoire des défunts directeurs, professeurs et élèves du Lycée de Jeunes Filles.

Le 1er juillet, date à laquelle était prévue la cérémonie principale, le bâtiment du Lycée était pavoisé et richement décoré de fleurs. Dans la matinée, à 10 heures, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, accompagnés de M^{me} Georges Reuter, Dame d'honneur, et du Capitaine Germain Frantz, Aide de Camp, furent reçus à Leur arrivée devant le Lycée par M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Albert Goedert, Directeur du Lycée de Jeunes Filles, M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et M. Jean Kinsch, Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Les

élèves formaient une haie d'honneur dans la cour du Lycée.

Dans le hall du Lycée, les membres du corps professoral furent présentés à Leurs Altesses Royales par M. le Directeur Albert Goedert.

Lorsque Leurs Altesses Royales pénétrèrent dans la grande salle de l'école, la Chorale du Lycée, sous la direction de M. Gaston Gros, interpréta l'hymne de la Maison grand-ducale ainsi que le « Chant de Fête » de Chr. W. Gluck.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à la séance académique, on remarquait le Président de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et plusieurs Membres du Gouvernement, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, les membres du Collège échevinal et du Conseil communal d'Esch-sur-Alzette, plusieurs Chefs d'administrations de l'Etat, les Directeurs des Etablissements d'enseignement secondaire, et de l'enseignement profession-

nel, le Directeur de l'Ecole Européenne, les autorités de la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que de nombreuses personnalités de la vie culturelle, économique et religieuse.

Dès l'ingrès, M. le Directeur Goedert prononça l'allocution suivante:

« Monseigneur, Madame, Excellences, Mesdames, Messieurs, Chers élèves,

Le Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette commémore aujourd'hui son cinquantième anniversaire. Après le Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette et le Lycée de jeunes filles de Luxembourg, il accède lui aussi aux honneurs du jubilé.

Altesses Royales, voilà un peu plus de six ans, le 24 avril 1955, au lendemain de la naissance du Prince Henri, Vos Augustes Parents ont daigné présider l'inauguration de la présente maison. Le souvenir jumelé de ces deux événements offre à nos sentiments de reconnaissance et de fidélité un aliment quotidien. Vous voulez bien, par Votre haute présence, marquer votre intérêt pour l'Education Nationale et conférer à notre festivité éclat et prestige. Professeurs et élèves Vous savent respectueusement gré de Votre sollicitude et se solidarisent dans un hommage fervent.

L'apport de l'école à l'activité nationale, de par sa nature, échappe à la pesée et à la vertu probante des chiffres. Les marques de confiance et d'affection dont elle est l'objet lui sont donc d'un prix particulier. Protecteurs, collaborateurs, amis et vous enfin, anciennes élèves du Lycée, vous nous donnez aujourd'hui publiquement témoignage de vos bons sentiments et de vos bons souvenirs. Plus encore qu'à l'honneur, nous sommes sensibles à l'acte de foi que comporte votre témoignage. Soyez-en vivement remerciés.

Nos remerciements s'adressent de façon particulière à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et à Monsieur le Bourgmestre de la Ville d'Esch, qui, au-delà d'un appui permanent, nous ont aidés à organiser les festivités de notre cinquantenaire et ont consenti, l'un et l'autre, à y prendre la parole.

Le moment nous invite en premier lieu à remonter en pensées 50 années de devenir, 50 années d'heur et de malheur pour déboucher sur l'époque héroïque des pionniers. Au début du siècle, à Esch et dans la région d'Esch, les idées et les choses, quelquefois même les hommes se bousculaient. Proclamé ville en 1906, Esch était déjà le cœur de l'économie luxembourgeoise lorsqu'en 1909 l'usine de Belval y établit ses fondements et que s'amorça, vers la même époque, la constitution de l'ARBED, effectuée en 1911.

Autorités et habitants réalisèrent promptement que la prospérité de leur jeune cité n'était justifiée et durable qu'en servant au bien-être de tous et en permettant à chacun de s'instruire selon ses capacités et sa volonté. De nombreuses initiatives traduisaient cette conviction: création de l'Ecole Industrielle et Commerciale, de la biliothèque municipale, de deux groupes scolaires dans le quartier du Brill, de l'école

des mines et de l'Ecole Professionnelle. Parallèlement, l'Association pour l'Education Populaire draina les aspirations qui se faisaient jour en faveur d'un enseignement prolongé pour les jeunes filles. Les porte-parole de ce courant se groupèrent en comité. Voici leurs noms: C. M. Spoo, président; A. Clemang, Ch. Hoffmann, Nicolas Hoffmann, Mathias Wirtz, J.-Joseph Franck, J.-B. Ensch. Le 30 juillet 1910, le Conseil Municipal, avec cette promptitude qui était la loi et la coutume des lieux, abolit l'école primaire supérieure et la remplaça par un Lycée de jeunes filles municipal. La loi du 17 juin 1911 venait intégrer la nouvelle école dans l'enseignement secondaire et lui donner sa structure définitive. Elle comptait alors deux classes avec un total de 58 élèves. La plupart des cours étaient confiés à des professeurs de l'Ecole Industrielle et Commerciale. La chronique de la première année mentionne: MM. J.-B. Ensch, directeur délégué; Eugène Bisenius, Joseph Greisch, Théodore Kapp, Aloyse Koetz, Michel Kreins, Michel Michels, Eugène Mousset, Nicolas Nickels, François Pfeiffer, Charles Reichling, Joseph Roeder, Henri Ruppert, Charles Gunther; M11es Marie Hannes, Marie Heyardt, Mathilde Lamboray et M^{me} Catherine Schleimer-Kill.

Le 24 février 1919, Monsieur Nicolas Nickels fut nommé directeur du Lycée. Sous la direction clairvoyante et énergique de M. Nickels, le Lycée se consolidait et s'imposait. Bientôt les classes se sentaient à l'étroit dans les locaux de fortune qu'elles occupaient. Des projets pour une construction nouvelle s'esquissaient, lorsqu'en 1932, le directeur Nickels fut abattu prématurément, en pleine activité. M. Théodore Kapp, qui prit sa relève, présida aux destinées de la maison avec compréhension et ténacité. En 1938, à la suite des initiatives parlementaires et municipales de R. Blum et de H. Clement, la ville d'Esch acquit les terrains sur lesquels est bâti le Lycée acutel.

Le 10 mai 1940, les écoles d'Esch-sur-Alzette arrêtèrent leur activité normale, pour ne plus la retrouver qu'en 1944. En 1941, M. Kapp fut écarté de la direction du Lycée pour faire place à un Allemand. Cinq professeurs suspendus ou révoqués, dont trois déportés, 80 élèves renvoyées, une soixantaine déportées au camp d'Adenau lors des grèves de 1942, voilà quelques chiffres qui illustrent la situation du Lycée sous l'occupation. A la Libération, les cours, sous l'impulsion avertie du directeur Kapp, reprirent petit à petit leur marche régulière.

En 1946, M. Kapp ayant atteint la limite d'âge, M. J.-P. Franck fut nommé directeur du Lycée. Pendant les années trop brèves, hélas, que M. Franck a consacrées à la direction de cet établissement, il a appliqué toutes les ressources de son intelligence lucide et résolue aux projets de construction d'un nouveau bâtiment. Avant d'être terrassé à son bureau le 28 octobre 1950, il avait pu acquérir la certitude que la cause du nouveau Lycée était gagnée. Le Bourgmestre M. Rasquin et le Ministre P. Frieden, conscients de leurs engagements envers le directeur défunt, dès l'année 1951 passèrent à la réalisation. L'inauguration solennelle eut lieu quatre années après. Beaucoup d'entre vous y ont assisté.

A cette occasion, Monsieur Pierre Frieden, dans son discours d'inauguration, a adressé au Lycée un message de foi et de sympathie dont nous gardons le souvenir et qui devait être le dernier. A Monsieur Frieden et à tous ceux qui, hommes politiques, directeurs, professeurs et amis, ont bien mérité du Lycée, nous dédions aujourd'hui une pensée de fervente reconnaissance. Leur exemple nous oblige en même temps qu'il nous éclaire.

Les anciennes, qui fréquentent cette maison et y retrouvent en pensée les années de leur studieuse et inquiète jeunesse, se prennent quelquefois à envier la chance de leurs cadettes. Et pourtant leur route ne devait guère être plus rude que celle d'aujourd'hui. Les espoirs que suscitent les études sont toujours imprécis, alors que l'attention devient une discipline de plus en plus malaisée. L'amélioration des conditions matérielles et des techniques d'enseignement ne parent que partiellement à la difficulté croissante qu'éprouvent les élèves à disputer leurs élans aux sollicitations du dehors.

Les promoteurs de la loi du 17 juin 1911, et en premier lieu le Directeur Général M. Mongenast et le rapporteur R. Brasseur, avaient conscience, en créant le Lycée, d'accomplir un acte de justice humaine envers les jeunes filles, et précisément envers celles qui, déshéritées ou malchanceuses, n'auraient pour affronter les aléas de la vie que les ressources de leur intelligence et de leur savoir. En ouvrant un nouveau champ à la valeur personnelle et en réduisant le poids du hasard sur les destins juvéniles, ils ont en même temps fait œuvre de justice sociale.

Notre Lycée a contribué pour sa part à transformer en liberté concrète le droit théorique proclamé par la loi. Dès ses modestes débuts, il a accueilli des enfants de toutes les couches sociales. Un tiers environ de ses 450 élèves actuelles proviennent de milieux ouvriers. Aucune élève, en raison de la provenance, de la fortune ou des opinions de ses parents, ne peut et ne doit se sentir dépaysée dans cette maison, où seuls ont cours les critères du talent et du mérite, et où l'on s'estime heureux de pouvoir être utile à toutes les élèves, qu'elles aillent, en nous quittant, se porter à l'assaut des diplômes les plus enviés, qu'elles mettent en œuvre leurs connaissances dans des professions plus modestes, ou qu'elles donnent leur mesure dans la sphère proprement féminine que restent le foyer et l'éducation des enfants.

On se préoccupait parfois de l'effet des études sur les qualités naturelles des jeunes filles. Le temps, les résultats, l'évolution des mœurs et des conditions de vie ont à peu près calmé les appréhensions. Même si les lumières de la connaissance ne sont peut-être pas exactement celles de la vie, il serait vraiment trop pessimiste de penser que les facultés spirituelles d'un être humain, fille ou garçon, ne puissent s'épanouir qu'au détriment du cœur et du caractère. Peut-être aussi les qualités féminines sont-elles moins fragiles que n'imaginent les hommes, et sans doute, comme a dit l'une d'elles, les jeunes filles restent femmes sans tant de peine, puisqu'après tout elles le sont.

L'intelligence des jeunes filles se prête-t-elle comme celle des garçons aux exigences et aux bien-

faits de l'enseignement? En fait la question est résolue. Certes, en sourdine quelquefois, la vieille controverse se poursuit. Elle ne manque pas de tradition. Au 17° siècle, par exemple, La Bruyère se demandait sans conclure, si l'infériorité intellectuelle des femmes tenait à des raisons psychologiques ou, plus simplement, à la volonté des hommes; mais des le début du même 17e siècle, Etienne Pascal, le père de Blaise Pascal, avait donné à ses filles Gilberte et Jacqueline la même éducation qu'à son fils. Ce sont là des exemples isolés, certes, comme étaient isolés et rares les enfants qui avaient la chance de s'instruire. Lorsque l'instruction devint une obligation et un droit pour tous, ce qui se produisit chez nous en 1881, les matières de l'enseignement furent les mêmes pour les filles et les garçons. Appliquer le même principe aux études secondaires n'était donc pas tellement révolutionnaire, d'autant que le Lycée, dès ses débuts, comportait des cours et même une section spéciale répondant à la vocation familiale et maternelle des élèves. Pousser plus loin la différenciation entre les études des jeunes filles et celles des garçons, ce serait tirer une conclusion aléatoire de certaines apparences. Car s'il y a, généralement parlant, une manière féminine d'aborder et de traiter certains problèmes, il n'y a pas de solution féminine, pas plus qu'il n'y a de vérité féminine, ni de culture féminine, ni de morale féminine.

La physionomie de notre Lycée résulte d'abord de la diversité naturelle et voulue des physionomies et des silhouettes individuelles qui le composent. Toutes les contradictions de l'adolescence, toute la fraîche gentillesse féminine affleurent à tout moment à travers le sérieux des études, comme elles s'affirment dans les fantaisies du costume, de la coiffure, des attitudes et du langage. Le mode chez nous étend son capricieux empire jusqu'aux espiègleries et aux moyens de tourner le règlement. Seule l'impérieuse rigueur des tâches lui impose un prudent régime de coexistence pacifique.

Le Lycée, malgré une croissance constante, est resté une école de dimensions modestes, où la familiarité des rapports entre professeurs et élèves demeure la règle. Le dialogue, la discussion aussi, se substituent souvent aux communications écrites et aux solutions administratives. Les graves problèmes disciplinaires sont rares, et aux meilleurs moments la discipline semble faite d'aimable sociabilité.

La plupart de nos élèves proviennent de familles où la conscience des servitudes de l'existence tient plus de place que l'ambiance culturelle et les stimulants intellectuels. C'est l'école primaire d'abord, le Lycée ensuite, qui leur font goûter les premières révélations de la pensée et de la beauté. Notre mission est de ce fait particulièrement délicate et exaltante.

Dans cette région industrielle, la fraternité du travail quotidien partagé rapproche l'esprit et les habitudes des foyers. Le comportement de nos élèves s'en ressent. Bruyantes, frondeuses, et volontiers contredisantes, comme le veut leur âge, elles sont promptes à se plier aux impératifs des tâches communes. Associés au pragmatisme du milieu, leur disponibilité et leur esprit d'équipe se manifestent parfois de façon spectaculaire Le Lycée salue l'activité des associations qui soutiennent et prolongent son enseignement. Parmi elles, je ferai, comme de juste, une place à part à l'Amicale des anciennes élèves, dont la présence utile et bienfaisante est un témoignage de prix en faveur de leur Lycée. La formation acquise au Lycée, comme toute éducation scolaire est forcément inachevée. A-t-on jamais fini d'apprendre à penser juste et à se conduire droitement? La conscience de nos limites n'entame cependant pas notre conviction profonde, qui fut déjà celle des créateurs du Lycée, à savoir que l'exercice de l'intelligence et du jugement uni à la pratique des vertus fondamentales que sont le travail, la justice, l'émulation loyale et l'amitié, préparent nos élèves à dominer la vie, et à recevoir ses leçons sans abdiquer leur personnalité. Nous souhaitons que notre action puisse toujours se réclamer de cette conviction. »

Après l'interprétation de la chanson « A la Musique », de Fr. Schubert par la Chorale du Lycée, Madame Marie Stoltz-Santini prononça une allocution au nom des anciennes élèves du Lycée. Voici le texte de cette allocution:

« Altesses Royales, Excellences, Monsieur le Directeur, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai le grand honneur et le grand plaisir, à cette tête du cinquantième anniversaire de notre Lycée de jeunes filles, de vous parler au nom des anciennes élèves.

Et me voici bien émue. Car, parler à beau être mon métier, plaider une cause bien précise est pourtant autre chose que de rappeler à la vie des souvenirs si nombreux et si intenses qu'il est difficile de leur faire prendre forme.

C'est évoquer une période qui débute dans l'enfance et se termine aux abords de l'âge adulte, période agitée et hétéroclite, celle des premiers enthousiasmes et des premières déceptions, celle des jugements absolus et du grand étonnement devant les choses de la vie. Epoque de la poésie vécue. Et cette poésie avait pour cadre l'ancien Lycée de la rue de l'Ecole. Je suis de celles encore, pour qui le mot « Lycée » évoque une vieille bâtisse grise, dans une ruelle en côte avec de gros pavés, où il ne passait guère que des bicyclettes.

La seule animation dans cette rue c'étaient nousmêmes, quand aux heures des récréations nos robes multicolores envahissaient la cour minuscule dont l'unique décor était un arbre seul entre les maisons.

C'était bien un Lycée de province et le « Bier » de l'usine, notre carillon à nous, marquait le début des classes de l'après-midi, en même temps qu'il appelait au travail nos pères.

C'est là que j'ai gravi les échelons vers l'examen, dit de maturité, au milieu de jeunes filles qui, de camarades de classe sont devenues mes amies et qui le sont restées. C'était le temps de l'amitié. Car nous étions inséparables non seulement pour aborder les difficultés de Tite-Live et des théorèmes, mais également et surtout dans les baignades, les promenades à pied, le volley- et le basket-ball, certaines d'entre nous purent même flirter avec la gloire sportive.

Puis il y avait les interminables et graves discussions où l'on parle de tout et de rien: d'un livre qu'on vient de lire, d'un film qu'on conseille aux amies et, avant tout, de la vie. Cette vie qui nous semblait à la fois exaltante et morose.

Sans être méchantes, il nous arrivait, et ce pendant bien longtemps, d'être insouciantes et étourdies.

Nous aimions mettre nos tabliers à l'envers, ouvrir en été, pendant les heures de classe, bien entendu, toutes grandes les fenêtres, pour laisser entrer les mouches, ce qui nous permettait de les chasser avec notre «Misanthrope»; quelle joie quand dehors, bien rarement hélas, on chargeait un camion et que le « geste auguste du semeur » se noyait dans le fracas.

En contre partie, nos professeurs savaient nous captiver tant avec les cryptogrammes qu'avec Rilke. Nous sommes entrées dans les mystères de la science et le vaste domaine de la littérature l'esprit et le cœur grands ouverts. Nous lisions énormément, nous dévorions les frères Karamasov, le Grand Meaulnes, l'Homme Révolté et tant d'autres. Nous aimions les peintres impressionnistes et expressionnistes; en musique nous commencions par préférer les romantiques pour remonter le temps vers les classiques.

Et à cet âge où l'on préfère le rêve à l'utile, ce fut le mérite de nos professeurs d'avoir su captiver notre attention, éveiller notre intérêt et ordonner nos enthousiasmes avec ce rien d'ironie tellement efficace. Ils ont su nous apprendre que scander tango, tetigi, tactum, tangere est aussi utile que de partir entre deux parenthèses dans la mythologie grecque. Ils nous ont communiqué la conviction que le diplôme de l'examen de maturité a une portée bien plus grande que ne l'imaginaient nos têtes pleines de projets confus.

L'examen de maturité passé, nous sommes parties chacune dans sa direction, le Lycée était capitulum clausum, et voilà que nous y revenons lors de chacune de nos rencontres. Insensiblement et inévitablement notre conversation glisse vers les souvenirs de Lycée, nous y ajoutons, nous en retranchons pour arriver à la conclusion, toujours la même, c'étaient nos plus belles années.

Mais le Lycée n'est pas seulement pourvoyeur de souvenirs de jeunesse et d'amitié; il a été aussi et surtout notre point de départ, le tremplin vers une profession, vers l'émancipation matérielle et morale.

A l'Université nous avons appris notre métier, nous y avons appris la vie à une échelle plus vaste, cosmopolite, mettons internationale. Nous y avons acquis une façon de penser indépendante, nous sommes devenues sûres de nous-mêmes. L'Université a fait de nous les égales de nos collègues masculins, qui ont presque oublié de nous en vouloir d'être des femmes.

Et tout cela nous le devons à ces pionniers qui, il y a cinquante ans ont lutté avec l'opiniâtreté de l'enthousiasme, pour fonder le Lycée de jeunes filles qui vit maintenant admis et respecté partout et par tous. L'œuvre de cette avant-garde ne cesse de grandir, le champ des professions accessibles aux femmes ne cesse de s'élargir. N'avons-nous pas vu récemment des femmes être nommées substituts et la magistrature assise, nous l'espérons, leur sera bientôt ouverte.

Nous le devons à vous, les représentants de la Ville d'Esch-sur-Alzette, qui toujours avez aimé le progrès. Car il ne faut pas oublier que le Cinquantenaire de notre Lycée de jeunes filles suit de si près le Cinquantenaire de notre ville.

Quel plaisir aussi de fêter ce cinquantenaire dans une nouvelle demeure claire et spacieuse que vous avez su construire pour nos jeunes filles.

Et enfin et surtout nous le devons aux directeurs, aux professeurs qui nous ont aidées dans ces années à la fois insouciantes et difficiles, qui nous ont permis d'obtenir ce diplôme qui permet le grand départ.

Au nom des anciennes élèves je les remercie de tout cœur. »

Après l'interprétation du premier mouvement du quatuor en mi b majeur de L. v. Beethoven par le quatuor Sebastian, Monsieur le Bourgmestre Antoine Krier prononça l'allocution suivante:

> « Altesses, Excellences, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de bourgmestre de cette ville, j'ai l'honneur de vous apporter le salut de la Municipalité. Cette mission me procure un grand plaisir, puisqu'il est agréable de prononcer des paroles d'amitié lorsque l'atmosphère dispose à la cordialité et à la sympathie.

Conscient des richesses accumulées et du progrès réalisé, le Lycée commémore son 50° anniversaire par une rétrospective donnant lieu à des manifestations dignes de son importance. Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter une cordiale bienvenue aux hôtes de marque rassemblés dans notre ville en ce jour solennel. En particulier je remercie Leurs Altesses Royales dont la présence ici est le gage certain de la bienveillante attention qu'ils portent au Lycée, mais aussi de leur attachement à la Métropole de l'Industrie et du Travail.

Mesdames, Messieurs, soyez rassurés, je ne tiens nullement à retracer l'histoire de cette école, dont les débuts difficiles autant que modestes inspirent le respect ému et dont la situation actuelle, par voie de comparaison, force l'admiration. Ce passé a été et sera évoqué de façon plus compétente que je ne saurai le faire.

Cependant je tiens à souligner un certain parallélisme, sinon l'interdépendance de votre établissement et de la ville qui l'abrite.

Il y a cinq ans, c'était au tour de la Ville d'Esch, alors quinquagénaire, de marquer un moment de répit pour se pencher sur son passé. A cette occasion, comme à tant d'autres, il a été suffisamment répété dans quelle mesure l'implantation des usines sidérurgiques sur le territoire de notre ville a conditionné son développement consécutif.

Nous aimons répéter que dans notre ville on ne s'est par borné aux réalisations purement matérielles, mais chez nous le progrès spirituel est allé de pair avec l'évolution économique, prenant appui dans le bien-être et la justice sociale. Les classes laborieuses sont fières d'avoir eu une part prépondérante dans le travail remarquable accompli.

Rien de tout cela ne s'est improvisé

Si les classes sociales qui en étaient les plus éloignées ont eu droit aux bienfaits d'un enseignement secondaire, il faut rendre justice à une phalange de concitoyens et de concitoyennes éclairés, à la campagne audacieuse des mouvements syndicaux dont les revendications ont permis une administration plus démocratique des choses.

Il reste, hélas! toujours des droits à revendiquer et des causes à défendre. Souvent les temps n'ont changé qu'en apparence. Ainsi la démocratisation totale des études n'est qu'ébauchée. La situation sociale de bon nombre de nos étudiants et étudiantes est d'une particulière acuité. Il reste dans ce domaine à poursuivre des croisades d'une urgente nécessité. Comme par le passé, la Municipalité tâchera de prouver sa solidarité agissante.

Dans cet ordre d'idées, je tiens à faire appel à l'élite formée dans ce haut-lieu où sont dispensées si généreusement les lumières propres à former des esprits libres.

Répétons que le savoir n'est pas un fardeau sous lequel on rampe d'examen en examen, mais un pouvoir auquel les êtres humains doivent leurs moments les plus heureux. Depuis des lustres, des femmes, bénéficiaires de l'enseignement qui leur a été prodigué dans cet établissement, jouent un rôle important dans la vie de notre société eschoise. Je suis heureux que l'occasion se présente pour les remercier chaleureusement. J'ose espérer que les jeunes prendront la relève de leurs aînées pour donner une réalité concrète aux idéaux qu'au nom de l'Humanité on leur a enseignés. Dans le monde nouveau qui s'élabore, elles seront, si elles voudront, un facteur incomparablement utile pour faire régner la paix sociale, la tolérance et la compréhension qui permettent de triompher des desseins obscurs de la violence.

J'espère que le Lycée continuera dans l'avenir son action bienfaisante avec le même bonheur que par le passé, aidant ainsi à éclairer les chemins dans lesquels s'engage la jeuensse de notre Ville. En félicitant ses directeur, professeurs et amis, je suis l'interprète de la population reconnaissante.

Au nom de la Municipalité, je souhaite à notre Lycée de jeunes filles les destinées qu'est en droit d'en attendre notre ville démocratique.»

La Chorale du Lycée, sous la direction de M. Gaston Gros, avec le concours de Mesdames Renée Bertemes-Roeder et Mady Ney-Hick, exécutait ensuite « Le Matin », de Victor Hugo, sur une musique du compositeur et professeur de chant au Lycée d'Esch, M. Louis Petit.

Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, prononça alors une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après: « Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Mes chères élèves,

Aujourd'hui le Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette s'apprête à franchir une étape de son histoire.

Les représentants de l'Etat, de l'Eglise et de la Commune, la grande équipe qui se voue à l'éducation de la jeunesse, les anciennes élèves et les jeunes espoirs de cette école, nous fêtons tous, dans la joie et l'allégresse, dans le souvenir et l'émotion, dans la fierté et la solidarité, dans la reconnaissance des mérites et la considération de l'œuvre accomplie, ce joyeux jubilé.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière ont daigné nous faire l'honneur et la joie d'assister à cette cérémonie; Monseigneur, Madame, permettez-nous de voir dans votre présence une preuve de plus du grand et personnel intérêt que vous portez à l'éducation. Soyezen remerciés très sincèrement.

Si l'objet d'une séance dite académique est de faire l'éloge et de retracer l'histoire, excusez-moi si je me dérobe à ma tâche. Comment saurais-je faire dignement en peu de mots l'éloge de notre école jubilaire, et comment oserais-je en conter l'histoire après les témoignages de ceux qui l'ont vécue et contribué à la faire?

Hôtes passagers de ces lieux, nous devinons certes de combien de patience et de passion, sur quel dévouement et quelle générosité est bâtie cette école qui, pendant plus de quarante ans, ne fut pour ainsi dire qu'un lieu idéal attendant son implantation dans cette belle demeure aux ailes largement déployées vers la ville, cette école aux proportions si humaines, dont j'ai senti la chaleur accueillante en lui rendant ma première visite, il y a deux ans.

Ai-je vraiment besoin de rappeler la belle cérémonie de l'inauguration dont le souvenir vivace est resté dans nos mémoires? Ce jour-là, Monsieur le Directeur, vous avez scruté les intentions apparamment adverses d'un destin qui avait attendu l'approche de la cinquantaine — et du cinquantenaire — pour rajeunir votre école, et vous disiez votre foi en un destin « raisonnable et artiste ». Oui, il est beau de payer son tribut au passé dans un cadre fraîchement éclos et il est raisonnable, en effet, de fonder l'espoir sur les promesses tenues du passé!

Il est des écoles pour ainsi dire cosmopolites: des élèves venant es quatre horizons s'y côtoient. Le Lycée d'Esch-sur-Alzette est davantage l'école d'une ville et d'une région, d'une région à structure sociale nettement déterminée par son activité économique dominante. La populatoin de cette région, cosmopolite et diverse par ses origines proches ou lointaines, a été fondue en un bloc monolithe par cette industrie même qui fond le fer dans le feu. Il est sans doute de bon augure pour l'évolution sociale de cette population laborieuse que le Lycée continue, sur le plan culturel, ce processus d'unification spirituelle amorcée ailleurs par le travail, la peine, l'habitat et l'aspiration sociale qui y brûle. Tel un micro-

cosme, le Lycée reproduit dans sa population la structuration même de la ville et du bassin minier dont Esch est la capitale. Nous devons nous féliciter que le monde ouvrier notamment y délègue ses enfants dans une proportion croissante et qui n'a jamais été inférieure au tiers de la population scolaire. Cette volonté d'ascension humaine et sociale est d'autant plus digne d'éloge, d'encouragement et d'aide efficace, qu'elle dénote une attitude généreuse et compréhensive chez ceux-là mêmes qui, de par leur dur travail et leurs préoccupations matérielles, pourraient être portés à la satisfaction de besoins jugés plus immédiats. Si votre Lycée a su plonger des racines aussi profondes dans toutes les couches de la population, c'est sans doute qu'il est apparu dès son origine et s'est confirmé au cours de ces cinquante ans, comme un agent et un instrument de promotion sociale.

Verhaeren, le poète des "Forces Tumultueuses", a sculpté comme une frise les beaux vers célèbres:

"Groupe de travailleurs, fiévreux et haletants, Qui vous dressez et qui passez au long des temps, Avec le rêve au front des utiles victoires..."

La commémoration d'aujourd'hui n'est-elle pas la fête d'une "utile victoire"?

Pour analyser le rôle de promoteur social pour la jeunesse féminine que joue si efficacement cette école, je m'excuse de vous emmener pour une brève digression dans les champs arides des statistiques et des chiffres qu'affectionne cette discipline.

Et plusieurs faits nous frappent dès l'abord:

La création des Lycées d'Esch et de Luxembourg — car les deux écoles sont sœurs jumelles — cristallisa une attirance diffuse exercée par l'enseignement secondaire et les études supérieures sur la jeunesse féminine. A la fin de la première guerre mondiale, sept ans donc après l'inauguration des Lycées publics, le nombre de leurs élèves était de trois cents; à la veille de la seconde guerre mondiale il avait doublé; atteignant 1200 cette année même, voilà qu'il a quadruplé en quarante ans!

Le grossissement des effectifs scolaires est sans doute la marque d'une tendance générale, aussi dans les Lycées de garçons. Cependant la proportion entre filles et garçons n'a jamais été aussi proche de la parité:

1918: une lycéenne et 5 élèves masculins,

1939: une lycéenne et 4 garçons, 1961: une lycéenne et 3 garçons,

et si nous ajoutons au contingent féminin la population des écoles privées de type secondaire, nous constatons que sur trois garçons qui font des humanités, deux filles poursuivent des études parallèles.

Il est vrai que les jeunes filles qui poussent leurs études secondaires jusqu'au diplôme final sont relativement moins nombreuses que les garçons: 70 bachelières en 1960 contre 240 bacheliers. Il est vrai aussi que moins de jeunes filles entrent dans les Facultés et Ecoles de l'enseignement supérieur; toujours est-il que grâce à l'instruction reçue au Lycée un nombre sans cesse croissant parmi elles voient s'ouvrir un large éventail de possibilités d'avenir.

Iphigénie, prisonnière dans la barbare Tauride, se plaignait du sort injuste des femmes:

"Wie eng gebunden ist des Weibes Glück!"

Je ne dirais pas que le parchemin d'un diplôme constitue en soi une assurance de bonheur durable, ni que l'instruction immunise contre les aléas de la vie et les douleurs de l'existence, ni qu'une situation, fût-elle brillante, abolisse la dure condition humaine. Du moins l'éducation et l'instruction donnent-elles à beaucoup de jeunes filles la liberté effective de choisir "la meilleure part" ou celle qu'elles croient la meilleure, ce qui au fond revient peut-être au même.

Le temps n'est pas loin — si toutefois il est révolu — ou des économistes soucieux et des sociologues pessimistes prédisaient les pires catastrophes comme conséquences de l'accession de la femme aux emplois extra-familiaux. Ils prévoyaient une lutte implacable entre la phalange masculine et les vagues serrées de femmes diplômées montant à l'assaut des position tenues encore par les hommes. Il en résultera, disaient-ils, une perturbation du marché du travail, une âpre concurrence pour les emplois raréfiés, donc du chômage et de la misère en perspective. L'impitoyable lutte pour l'existence ne se ferait plus entre des individus plus ou moins bien adaptés, mais entre l'homme et la femme.

Il n'est pas sûr que ces sombres visions n'aient pas été inspirées par quelque mâle dépit. En suivant l'histoire et l'évolution économiques de l'occident, nous constatons en tout cas que la société a toujours tenu en réserve une tâche des plus lourdes pour les femmes, même en dehors de ces travaux d'intérieur dont Verlaine, un jour qu'il crut sage, disait:

"La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour."

La femme à la peine: les illustrations les plus diverses abondent. - Promenant son regard sur les campagnes françaises, La Bruyère, au 17e siècle, y découvre "certains animaux farouches, des mâles et des femelles, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible". — A l'artisanat les femmes ont apporté, dès le moyen âge, leur goût, leur don et leur longue patience, et la tâche de celles qu'on appelait avec un brin d'admiration et d'attendrissement "les petites mains", n'a pas toujours été exempte de rigueur et de peine. — L'industrie naissante et la machine non encore domptée exploitaient avec une même absence de vergogne l'homme et la femme. — C'est loin tout cela, dira-t-on, mais croyez-vous que la condition de la petite vendeuse soit toujours aussi souriante que son visage? — A son retour d'un long voyage, un journaliste connu proposa récemment comme critère du niveau de civilisation des sociétés occidentales, la place qu'elles font à la femme. — Tout compte fait, ce que la promotion de la femme a changé, c'est moins le volume de son travail, c'en est plutôt le poids, la charge. Elle fut à la peine, qu'elle soit à l'honneur, non à l'honneur facile d'un désœuvrement frivole, mais à l'honneur que confère la contribution responsable à une œuvre qui nous concerne tous et elle au premier degré: le bonheur commun.

Aussi, bien loin d'aboutir à un conflit avec le travail masculin, même dans ces emplois hautement spécialisés, la contribution féminine tend déjà à compléter le travail de l'homme et à entourer d'un halo de féminité certaines besognes masculines. Une nouvelle division du travail s'ébauche. Guidée par la conscience sûre de ses dons et son besoin inné de se dévouer, la femme choisit ses activités: Son cœur se dépense là où la raison masculine avance; son intuition trouve des raccourcis au cheminements de la déduction masculine. A lui les mathématiques, les sciences humaines et sociales. N'en faisons pas une question d'hiérarchie des valeurs ou des difficultés, réjouissons- nous plutôt de l'harmonie nouvelle qui s'ébauche.

La promotion de la femme a ainsi dépassé le sens d'une bataille de principes pour l'égalité culturelle, politique et juridique - encore que cette dernière ne soit pas complète. Des impulsions personnelles déterminent la femme à se chercher un travail hors du foyer, dont les tâches sont ressenties par quelquesunes comme arides et monotones: besoin d'éprouver et d'extérioriser des dons particuliers, volonté d'indépendance matérielle, goût pour ce rien de superflu si nécessaire, désir aussi de contribuer au budget familial, attirance vers un emploi extérieur quand le foyer s'est vidé par le départ des enfants ou leur absence si douloureuse à la longue. Car s'il est établi qu'en une société très diversifiée et somme toute assez riche, comme celle des Etats-Unis, un emploi sur trois est tenu par une femme, il est surprenant de constater que la proportion des femmes mariées y est très élevée — plus de la moitié — et s'accroît même plus vite que celle des femmes célibataires. Que cette évolution ne laisse de poser de nouvaux problèmes, qui voudrait le nier: égalité, inégalité pure et simple, ou inégalité compensée des salaires; plein emploi ou emploi à mi-temps des femmes; remplacement de la femme pour les travaux du foyer. Tant il est vrai que toute conquête ouvre une frontière nouvelle. Deux dangers me semblent en l'occurence d'une gravité réelle: le danger que courent les enfants abandonnés à eux-mêmes, ces « Schlüsselkinder » dont se préoccupent la pédagogie et la sociologie modernes, et le danger que le travail de la femme, devenu un droit et une réalité, n'en finisse par devenir une dure nécessité.

Mais voilà que nous sommes loin de notre Lycée jubilaire. N'avons- nous pas fait de ce temple d'azur, de ce jardin des jeunes filles en fleurs, une dure et prosaïque pourvoyeuse de carrières? Pour sûr, nous n'avons contemplé qu'une face de la médaille commémorative envers ou endroit? —, celle qui porte l'inscription: Promotion sociale de la femme par l'instruction, inscription que les amateurs de culture latine liront en fragment virgilien: Quid femina possit.

Retournons la médaille, contemplons l'autre face — endroit ou envers? — Je n'y vois pas d'inscription en durs caractères, mais une figure humaine, une face féminine ce me semble, à qui les reflets du métal donnent des airs changeants, des ressemblances vagues, perdues aussitôt que devinées:

Est-ce Minerve, "amieta miti luce Minerva", voilée de douce lumière, la grande Athèna, issue du cerveau de Jupiter; déesse de la sagesse, des sciences et des arts, celle qui, belle incomparablement, offrit à Pâris le savoir et la vertu?

Mais voilà que se brouille la divine impassibilité des traits entrevus, le visage se fait plus jeune, d'une jeunesse périssable, les arètes du front s'accentuent, la mâchoire se serre, une dureté comme une ombre sur la face se glisse, n'était le regard profond où tremblotte une larme: N'est-ce pas la "petite Antigone" devant la mort lançant à la face d'un pouvoir inhumain et impie la fière et dure, l'engageante et exaltante devise que Pierre de Galilée comme un écho reprendra: "Il faut obéir aux dieux plus qu'aux hommes".

Et l'effigie s'épanouit. Est-ce Didon, l'aventureuse, l'amoureuse, la délaissée, consolante et inconsolée, celle qui dit: "Non ignara mali, miseris succurrere disco!" Comme j'ai appris à connaître le malheur, je sais secourir ceux qui souffrent.

Mais voilà que s'ébauchent d'autres traits: Le beau et grave visage de Saint-Anne, telle que la vit Léonard de Vinci, un visage empreint d'une immense tendresse, penché sur la Vierge et l'Enfant.

Replaçons la médaille dans l'écrin. Elle nous a montré quelques-unes des grandes figures, symboles incarnés de toutes les valeurs que cet enseignement féminin veut communiquer à l'âme de l'adolescente: la science et les arts, la sagesse et la vertu, la loyauté et la pitié et la tendresse et la fidélité, ingrédients d'une culture humaine et féminine dont les germes épanouis feront, nous le croyons, de nos jeunes adolescentes des femmes: "Vienne le jour, dit le psychologue Mendousse, où, conscientes de leur âme, les trésors spirituels longtemps ammassés, il n'est pas de sentiment maternel, conjugal, social, religieux, qui ne puisse recevoir de leur instruction une résonance humaine qui en centuple la valeur".

Saurait-on mieux décrire la promotin individuelle et culturelle de la femme, qui est l'autre mission de l'école? Promotion humaine et promotion sociale ne sont que les deux faces de la même médaille.

Réaliser la promotion humaine de la jeune fille, c'est le devoir de l'école; assurer la promotion sociale de la femme, ce sera alors son droit. Qu'elle ne manque pas son devoir, et son droit lui sera assuré par surcroît.

Les conditions historiques qui ont fait apparaître l'enseignement féminin comme mineur d'abord, réduit ensuite, simplifié après et enfin égal et identique à celui des garçons, ont suscité la question, devenue question d'école en plus d'un sens, de savoir si l'enseignement féminin doit se différencier de l'enseignement masculin. Vouloir se poser en s'opposant, voilà ce qui a rarement résolu les problèmes. Que de grossières simplifications aient superposé à des thèses pédagogiques des conceptions idéologiques et politiques, voilà ce qui a fini par embrouiller encore, en le faussant, le problème.

La question, en tout cas, est inéluctable pour qui veut mettre en chantier une réforme de l'enseignement. Abordons-la sans préjugé et sans parti-pris et les considérations antérieures, que vous avez bien voulu suivre, me semblent des prémisses valables et suffisantes pour en dégager la conclusion.

Puisque la promotion de la femme est un fait acquis et que les jeunes filles accèdent à la plupart des professions au même titre que leurs camarades masculins, il est équitable qu'elles jouissent du même enseignement et qu'elles soient mises en état d'opter pour les mêmes spécialités qu'eux. Du moins, la possibilité d'en faire autant doit leur être offerte, ce qui n'exclut pas que les enseignements tiennent compte des qualités spécifiquement féminines de leurs élèves.

Comme cependant, elles ont le droit et le devoir d'acquérir une formation de femme cultivée pour être à même de diriger un foyer en tant que mère éclairée et parfaite maîtresse de maison, ou simplement pour affronter leur existence de femme, une bonne connaissance du monde et une substantifique nourriture composée d'arts, de littérature et même de philosophie, devront être servies à celles qui le désirent et en ont les loisirs.

Ces principes admis, le reste est affaire de dosage, de nuance et d'application. On a voulu enfermer le problème dans une alternative à solutions exclusives: Bachelières ou jeunes filles? Non, bachelières et jeunes filles, voilà notre programme. Pour le réaliser nous faisons confiance à notre magnifique corps enseignant où également de nombreuses femmes dépensent leur esprit et leur cœur, à nos jeunes élèves elles-mêmes.

Mes chères élèves,

Après avoir longuement parlé de vous, permettez qu'avant de conclure je m'adresse brièvement à vous.

Je n'exhorterai pas votre zêle, puisque aussi bien on dit qu'il est grand. Je vous citerai seulement une expression que Charles Perrault, l'aimable auteur des contes que vous connaissez, a consignée dans ses Mémoires: Il faut savoir porter sa science! — Sachez porter votre instruction comme un privilège et une obligation et portez votre éducation comme une vraie parure ou une belle robe de printemps, pareille à celles qui vous embellissent aujourd'hui. Ayant fait appel à votre goût, je sais que vous avez compris.

Que l'avenir vous rende heureuse et que Dieu bénisse sur sa route vers le Centenaire, votre Lycée!»

Après l'allocution de M. le Ministre Emile Schaus, la séance académique fut clôturée par le chant de l'hymne national. Leurs Altesses Royales signèrent le livre d'or du Lycée de Jeunes Filles, puis prirent congé des personnalités.

Dans le hall du Lycée, une réception fut offerte en l'honneur des personnalités présentes.

Le même jour, à 17 heures, eut lieu à la Galerie Municipale l'inauguration d'une exposition intitulée « Les Années et les Travaux ». Cette exposition offrait un aperçu sur l'histoire du Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette.

Dans la soirée, un banquet réunissait de nombreuses personnalités et les anciennes élèves du Lycée au Casino de l'ARBED.

Deuxième Congrès International Newman à Luxembourg

A Luxembourg a eu lieu du 24 au 29 juillet 1961 la seconde Conférence Internationale Newman à laquelle une dizaine de pays étaient représentés. Elle était placée sous le patronage de Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

En 1956, la première Conférence Internationale Newman avait été organisée à Luxembourg sur l'initiative de M. l'abbé Nicolas Theis, Directeur de l'Institut Saint-Jean, à Luxembourg.

La séance d'ouverture de la conférence eut lieu le 24 juillet en présence des personnalités civiles et religieuses. A cette occasion plusieurs allocutions furent prononcées, notamment par M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, Président d'honneur de la Conférence Internationale Newman. Voici les termes de son allocution:

> « Excellences, Révérends Pères, Mesdames et Messieurs,

Ainsi, nous nous retrouvons, après un intervalle de cinq ans, aux mêmes dates, dans la même salle et, j'ose l'espérer dans la même atmosphère, faite de cordialité, d'amitié, de noblesse et de sérénité, sous les mêmes auspices — ceux de l'Evêché et du Gouvernement Luxembourgeois — pour chercher ensemble à pénétrer les idées presqu'inexhaustibles de la même personnalité qui semble grandir devant nous, avec le recul du temps, et croître en nous, par les découvertes successives que ses œuvres nous permettent encore de faire.

Si, entretemps, il y a eu des changements de part et d'autre, soit que la mort ait enlevé des amis tels que mon prédécesseur, le regretté, l'inoubliable Pierre Frieden, maître-orateur de la première Conférence, et le Révérend Middleton qu'en 1956 j'ai eu le plaisir et l'honneur de guider à travers le Grand-Duché, soit que l'Histoire se soit efforcée de nous surprendre, en plaçant dans le même cadre d'inquiétude universelle des menaces de guerre et de destruction, dont les sources seules ont été déplacées, alors que nos occupations scientifiques et nos préoccupations spirituelles se déroulent sur ce plan supérieur que nous aimons à croire inaccessible à la peur de l'homme ordinaire et aux angoisses des êtres épris de sécurité, de paix et de liberté, - si donc il y a eu des changements, il est manifeste, pour ceux qui ont assisté aux séances inaugurales des deux Conférences, qu'il y a aussi des points stables dans la fuite des événements et que le milieu, dans lequel nous nous retrouvons, ainsi que certains personnages, qui sont les forces vives de nos rencontres, n'ont pas trop varié: Monsieur l'abbé Nicolas Theis y est encore, les membres du Comité Exécutif y sont toujours, nos cœurs, nos bras et nos esprits ouverts vous accueillent comme auparavant. Et peu importent, dans cette fixité apparente des faits, les toutes petites modifications apportées à la constance de la manifestation qui tend à devenir tradition: Monsieur l'abbé Nicolas Theis, vous recevant en Chef incontesté de l'Institut St-Jean; Monsieur l'abbé Alphonse Turpel, devenu Chanoine et Directeur du "Luxemburger Wort"; Monsieur Pierre Werner, parvenu à la tête du Gouvernement, et celui qui, en 1956, n'a été que le porte-voix de vos déclarations et l'écho vivant, par le canal du journal, de vos réflexions invité aujourd'hui à vous souhaiter la bienvenue comme Ministre des Arts et des Sciences.

En le disant et en insistant sur ce que les règles de la politesse et de l'hospitalité semblent réclamer de nous, j'ai un peu peur que nous ne mettions trop l'accent sur nous-mêmes, avant de passer à ce qui est la cause réelle, la cause brillante, la cause illustre et séduisante de nos réunions : le Grand Cardinal! Voilà pourquoi j'ai hâte de faire oublier les exigences de la civilité, quoiqu'il me soit impossible, en ce moment, de nous voir et de nous sentir autrement qu'à travers le tempérament de Newman ou de définir nos attitudes autrement qu'à l'aide de l'une ou de l'autre des formules, inventées par celui qui, à juste titre, a pu dire: Cor ad cor loquitur! Et pourtant, mon point de vue, point de départ aussi de mes considérations, se distinguera, tout naturellement, de celui qu'adopteront les orateurs qui parleront après moi. Qu'ils fassent zèle, en philosophes, en théologiens ou en historiens, je les admirerai, je les suivrai, mentalement, pour les quitter dès que je dois prendre position moi-même pour vous révéler, en quoi les écrits de Newman ne cessent de me pas-

A la première Conférence j'aurais pu affirmer qu'il reste beaucoup de choses à dire sur "John Henry Newman et la Littérature" ou bien sur "John Henry Newman et la Polémique », alors qu'à la deuxième, je me ferai franchement l'avocat de l'homme politique, qui, dans les livres du Cardinal, cherchera et recherchera les raisons profondes de ses comportements dans le temporel, en faisant appel à l'imagination, médium essentiel de la perception des choses et des faits de la réalité. Je suis convaincu, a priori, que Théodore Haecker, l'un des très grands admirateurs de Newman et traducteur congénial de l'Anglais, a eu raison de proclamer, en visant les livres newmaniens:

"Geschrieben für solche, die suchen, forschen, unruhig sind, bekümmert und durstig nach der ganzen und vollen und autoritativen Wahrheit."

Exzellenzen, meine Damen und Herren, ich nehme an, daß hier die Prämissen zutreffen, daß also die Politiker, als Staatsmänner, Menschen sind, die par définition Forscher aus Unruhe und um das Heil des Volkes bekümmerte Wesen sein möchten, welche immerzu nach der vollen Wahrheit auf sämtlichen Ebenen des physischen und des metaphysischen Lebens zu streben trachten.

Es könnte freilich scheinen, daß die Behauptung, Newmans Werke dürften dem Politiker und dem Staatsmanne gültige Dinge über die Volksführung verraten, eine jener Übertreibungen sei, mit denen Leute zu operieren pflegten, die aus jedem Satze großer Männer Öl für ihre kleinen Geistesflammen herauszupressen verstünden. Ich möchte mich gegen eine solche Unterstellung verwahren mit dem Hinweise auf einzelne Abschnitte in der Einleitung zum "Essay on the Development of Christian Doctrine", auf die "Apologia", auf die "Historical Sketches" — und hier besonders auf die Untersuchung über "Augustinus und die Vandalen" — um dann das wesentliche Argument aus der Zusammenstellung seiner Entwicklungslehre zu beziehen, so wie er selber sie, mit der fesselnden Unterscheidung von "certitude" und "certainy", in der "Apologia pro vita sua" niedergelegt hat:

"My argument is in outline as follows: that that absolute certitude which we are able to possess, whether as to the truths of natural theology, or as to the fact of revelation, was the result of an assemblage of concurring and converging probabilities, and that, both according to the constitution of the human mind and the will of its Maker; that certitude was a habit of mind, that certainty was a quality of propositions; that probabilities which did not reach to logical certainty, might suffice for a mental certitude; that the certitude thus brought about might equal in measure and strength the certitude which was created by the strictest scientific demonstration; and that to possess such certitude might in given cases and to given individuals be a plain duty, though not to others in other circumstances . . .

Now, Your Excellencies, Ladies and Gentlemen, with this single proposition, literally applied in the sense of the author, a man affected by the res publica, a man seriously interested in the welfare of the Community, that is to say: a christian man could be blessed, in spite of all the sacrifices imposed to him by the daily application of the sentence. Wisdom, which is in it, enables him to go his way towards success by realising his ideas; to be called back, when he went astray; and to guide him through the darkness, continually provoked by the tenants of the mean politics. And the better he will get rid of the rabble, the less he stands off from the area of another truth, discovered by Newman: that "living movements do not come of committees, nor that great ideas are worked out through the post, even though it has been the penny post", because "no great work was done by a system, whereas systems rise out of individual exertions".

Of course, you cannot touch your aim without doing individual exertions, even in trying to penetrate the essence of Newman's doctrine. But the man, who studies, in order to understand the object of his love, will find out, sooner or later, not only that Newman is a moral, an intellectual and a spiritual power, but also that, as a representative of the anglosaxon community, he still has his greatest roll to play, thanks to his being, to his philosophy and to his increasing presence throughout the minds of thinking peoples, roll to play in the cultural and, thence, in the political development of that part of mankind, which seems to be chosen out to lead as and to decide on our final destinies.

That, Your Excellencies, Ladies and Gentlemen, is what I had to bring before you. In saying it, I had to let shine through my words our pride for having been selected, among so many nations, to be, for a while, the centre of the world, of the spiritual world, I mean, and to have, for a moment, a presentiment of what our common future might be, when lighted up by a genius, like Newman. But our pride is mainly gratitude. We are grateful to all of you for having come to Luxembourg and for helping us to enlarge our very small country. Because, when returning to your homelands, you will carry with you part of our manner of life, you will carry it beyond our national boundaries, in the fields of your remembrance.

Therefore, as a speaker of our Government, I do thank you, with all my heart. That is to say: We should be happy and we should be honoured, if you never would forget us, so that you would be ready for the third Conference, which I should like to see placed under the motto, borrowed from Homer by the Froude and Newman of the Lyra Apostolica:

"You shall know the difference, now that I am back again." »

Le thème de la conférence était « Newman et le développement de la doctrine chrétienne ». Le programme du congrès comportait une douzaine d'exposés dont voici les principaux titres et conférenciers :

« Five years of Newmanism » par Fr. ZENO, O. F. M., Dr theol. (Oosterhoute, Holland); « Aristotelische Bausteine zur Entwicklungstheorie Newmans », par Fr. M. WILLAM, Dr theol. (Andelsbuch, Austria); « Influence of Greek Patristic on Newmans Theory of Development », par F. L. CROSS, D. D. (Christ Church, Oxford); « Newmans Kampf gegen die liberale Theologie als Teilquelle seiner Entwicklungslehre », par Paul ASVELD, Dr theol. (Graz, Austria); « Influence of Butler's Analogy of Religion on Newman's Theory », par W. DE SMET, Dr thoel. (Gand, Belgium); « Newman und B. G. Niebuhr — Untersuchung über Einfluß und Stellungnahme », par G. BIEMER, Dr theol. (St. Peter i. Schw., Germany); « What, then, does Dr. Newman mean? », par T. C. POTTS, B. Phil. (Balliol College, Oxford); « Originalité de l'Idée de Newman », par J. H. WALGRAVE, O. Pr., Dr theol (Louvain); « Newmans Entwicklungstheorie und der Entwicklungsgedanke bei Josef Görres », Rundfunkvortrag von Erich PRZYWARA, D' theol. (München), über den Südwestfunk; «Newman et Blondel», par Maurice NÉDONCELLE, Dr theol. (Strasbourg); « Newman Y MIVART », par Hugo de ACHAVAL, Dr theol. (Rome); « La Controverse entre Newman et l'Abbé Jager et la Théorie du Développement », par J. STERN, Lic. theol. (Voiteur, France); « L'Influence de l'Idée Newmanienne du Développement sur la Théologie Catholique », par B.-D. DUPUY, O. Pr., Dr theol. (Le Saulchoir); « Newman's Development and the Theology of the Living Word », par Mgr. H. Fr. DAVIS, Dr theol. (Birmingham); « The Reception among Catholics of Newman's Doctrine of Development », par Fr. Stephen DESSAIN, M. A. (Birmingham).

En marge des travaux, les congressistes firent des excursions dans le pays. Un dîner fut offert en leur

displayivesoft on vener sin and

honneur par le Gouvernement luxembourgeois et les congressistes assistèrent à un magnifique concert donné par l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment.

a thoule, is Cheme the sea Trayseux, de tempelormen Nouvelles diverses att supplier blance on This course the

Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 7 juillet 1961 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront au Concert symphonique qui sera donné à Echternach samedi, le 8 juillet 1961, au profit de la Clinique pour Enfants. emiliaren benedik * duristik sel merdifik

dame for Word that good, the freezed agaletical

Le 15 juillet 1961, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général B. C. Clarke, Commandant en Chef des Forces Armées Américaines en Europe.

Le 27 juillet 1961, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général Lauris Norstad; Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

Réunions du Conseil de Gouvernement durant le mois de juillet

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à deux reprises durant le mois de juillet 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 7 juillet 1961, le Conseil de Gouvernement a procédé à un échange de vues sur certains aspects de la coopération belgoluxembourgeoise dans l'Union économique et il a en outre revu le programme des futurs travaux du Gouvernement. Finalement le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions du personnel de l'Etat et d'administration interne.

Lors de la séance du 21 juillet 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions d'administration interne et sur certains problèmes concernant le fonds familial. Il a en outre eu des échanges de vues sur l'exécution des grands projets de construction votés par la Chambre des Députés, sur les mesures gouvernementales à prendre en exécution du traité germano-luxembourgeois, sur des problèmes agricoles, sur des problèmes d'aviation ainsi que sur la question de la durée du travail hebdomadaire.

Etats-Unis — Luxembourg.

Depuis quelque temps déjà les Etats-Unis ont entrepris la révision des traités d'amitié, d'établissement et de navigation qui les liaient aux pays étrangers et dont les dispositions étaient devenues désuètes. Dans le cadre de cette révision les Etats-Unis ont conclu de nouveaux traités avec un certain nombre de pays européens.

Le 2 juin le Conseil de Gouvernement avait délibéré sur ce problème et il avait approuvé le principe de la négociation d'un traité d'amitié, d'établissement et de navigation entre le Luxembourg et les Etats-Unis.

Au début du mois de juillet S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg a informé M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, que le Gouvernement des Etats-Unis serait prêt à entrer en négociations avec le Grand-Duché pour la conclusion d'un tel traité.

Ajoutons ici qu'un traité d'amitié, d'établissement et de navigation a été conclu le 21 février 1960 entre les Etats-Unis et la Belgique.

Le 5 juillet 1961 a été signé à Bonn, un accord aérien entre la République fédérale allemande et le Grand-Duché. Du côté allemand l'accord a été signé par le Ministre D' Hans-Joachim von Merkatz et le Ministre des Transports D' Hans-Christoph Seebohm.

Ont signé pour le Grand-Duché le Ministre des Transports, M. Pierre Grégoire, et l'Ambassadeur du Grand-Duché à Bonn, M. Pierre Majerus.

La quatrième conférence internationale de la Résistance a eu lieu à Turin du 6 au 8 juillet 1961.

De très nombreuses personnalités des associations de Résistance de Norvège, du Danemark, des Pays-Bas, de Belgique, du Luxembourg, de la France, de l'Allemagne Fédérale, de l'Autriche, de l'Italie, de la Grèce, de Chypre, d'Israël et de la Pologne (exil) y ont pris part.

M. Alphonse Osch, président de l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois, a représenté le Grand-Duché à cette conférence internationale.

Les discussions et les résolutions de la conférence ont porté sur : 1) la Résistance, la liberté et la paix; 2) la Résistance et l'Europe; 3) la Résistance et la jeunesse; 4) le néonazisme, les criminels de guerre, le procès Eichmann; 5) l'affaire Raddatz; 6) le cas Globke; 7) Mémorial international de la Résistance et de la Déportation; 8) les réparations allemandes; 9) la création de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation (U.I.R.D.).

La IV° Conférence Internationale de la Résistance a décidé, à l'issue de ses travaux, de transformer la Commission Internationale de Liaison et de Coordination de la Résistance en « Union Internationale de la Résistance et de la Déportation (U.I.R.D.) » dont le Président est le Lieutenant-Général e. r. Ivon Gérard (Belgique), et le Vice-président M. Daniel Mayer. Parmi les Vice-Présidents figure également M. Alphonse Osch.

Le 8 juillet 1961 une manifestation musicale de tout premier ordre a eu lieu à Echternach. En effet, le célèbre pianiste Gyorgy Cziffra donnait un concert de gala dans la Basilique d'Echternach au profit de la Clinique pour Enfants. Ce concert, qui était placé sous le haut patronage de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, ne pouvait pas avoir lieu sur le parvis de la Basilique comme prévu en raison du mauvais temps.

Parmi la très importante assistance on remarquait, outre Leurs Altesses Royales, les Membres du Corps diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, Mgr l'Evêque de Luxembourg, les membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la construction de la Clinique pour Enfants ainsi que de nombreuses autres personnalités.

Au programme de ce concert figuraient la Septième Symphonie de Beethoven, interprétée par l'orchestre symphonique de Radio-Luxembourg placé sous la direction du maître Louis de Froment, les Variations Symphoniques de César Franck, ainsi que le Concert pour piano et orchestre de Grieg, interprétés par Gyorgy Cziffra.

A l'issue du concert l'assistance applaudissait longuement et très chaleureusement le célèbre pianiste.

Un vin d'honneur fut offert ensuite dans les salons de l'Hôtel de Ville d'Echternach.

*

Rencontre Internationale de Jeunesse.

Du 9 au 23 juillet 1961 a eu lieu à Luxembourg une rencontre internationale de jeunesse placée sous le haut patronage de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et sous le patronage de MM. les Ministres des Affaires Etrangères, de l'Education Nationale, des Arts et des Sciences, de la Santé Publique et du Tourisme.

L'organisation de cette rencontre avait été assurée par le Comité de la Section luxembourgeoise de Fraternité Mondiale.

De nombreux jeunes gens de Belgique, des Pays-Bas, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, du Danemark, de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Italie et de l'Autriche participèrent à la rencontre de Luxembourg dont le thème était : « Contre les préjugés raciaux pour la fraternité. »

Au cours de la séance d'inauguration de la rencontre internationale des allocutions furent prononcées par le D^r Emile Duhr, Président de la Section luxembourgeoise de Fraternité Mondiale, M. le Professeur Maquet, de Bruxelles, M. le D^r K. Voss, Directeur de l'Ecole Européenne à Luxembourg, et par M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, des Arts et des Sciences, qui souhaita la bienvenue aux nombreux jeunes gens au nom du Gouvernement luxembourgeois.

Dans le cadre de la rencontre internationale des conférences publiques furent faites par M. le Professeur Ilia Neustadt, du Leicaster University College, sur « Les Problèmes sociaux des pays nouvellement indépendants », et par M. le Professeur Werner Kundig, de Zurich, sur le thème suivant « Les Problèmes actuels de l'Asie du Sud-Est ».

En marge des séances de travail les jeunes gens visitèrent les différentes régions touristiques du pays, l'industrie sidérurgique et les chantiers des barrages dans le Nord du pays. Ils furent également les hôtes de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

with a line of the state of the

Le 17 juillet 1961 a eu lieu à Luxembourg la séance d'ouverture de la session d'été du Programme d'Etudes sur les Communautés Européennes.

C'est devant une assitance composée de Représentants du Corps diplomatique, de Membres du Gouvernement luxembourgeois, de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, du Président et de plusieurs membres du Conseil d'Etat, des représentants de la Magistrature, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et d'autres personnalités luxembourgeoises que M. Pierre Wigny, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, prononça le discours inaugural.

Ajoutons ici qu'une réception avait également été offerte par l'Administration communale de la Ville de Luxembourg en l'honneur des personnalités et des élèves inscrits à la session d'été du Programme d'Etudes sur les Communatés Européennes.

*

Dans sa Déclaration relative à la coopération culturelle des Six, la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, réunie à Bonn le 18 juillet 1961, a prévu, entre autres, la création par l'Italie d'une Université Européenne à Florence. A cette occasion M. le Professeur Giorgio La Pira, Maire de la Ville de Florence, vient d'adresser, le 19 juillet 1961, le télégramme suivant à Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement:

Firenze ha accolto con viva gratitudine grande gioia et meditato senso di responsabilita definitivo accordo circa fondazione universita europea stop Idea di Europa et sua incorporazione storica et politica kabet in questo atta sua manifestazione piu alta et piu impegnativa stop Firenze si rende ogni giorno piu consapevole grande missione che i popoli di Europa ct di tutto il mondo oggi le affindo stop Essere cioe mediatrice in tutte le nazioni della terra dei massimi valori di spiritualita di arte di scienza et di bellezza che costituiscono la tessitura essenziale della sua storia et della sua intramontabile civilta cristiana et umana stop Questi valori radicati in tutta la terra preziosa di Europa e cosi marcamente manifesti nella citta dell' arno costituiscono gia il punto omega verso cui si muovono la storia del nostro tempo et i popoli et le nazioni di tutto il mondo stop Essi sono come l'anticipata fioritura di quella stagione storica nuova nella quale i popoli sono gia entrati et nella quale regnera con la benedizione di dio la pace la fraternita et la civilta piu alta degli uomini stop Firenze mette le sale storiche di palazzo Vecchio a disposizione dei sei Governi di Europa per i loro futuri lavori stop Cordialmente La Pira Sindaco Firenze.

*

A l'occasion du Remembrance Day (11 juin 1961), la direction des P.T.T. avait émis un timbre commémoratif du Monument Patton, représentant une vue panoramique de la Ville d'Ettelbruck. La première enveloppe numérotée avec cachet d'oblitération du jour de l'émission fut offerte au Président des Etats-Unis par le Bourgmestre d'Ettelbruck, M. le Dr Léon Mischo.

Dans une lettre adressée à M. Mischo, le Président Kennedy remercia le Bourgmestre de cette attention. Cette lettre a été remise par S. Exc. M. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, à M. le Bourgmestre Mischo au cours d'une cérémonie qui eut lieu à l'Ambassade des Etats-Unis le 2 août 1961. Voici le texte de la lettre du Président des Etats-Unis:

The White House Washington

July 18, 1961

Dear Mayor Mischo:

I was very pleased to receive the First Day Cover with stamp number one and the separate block of Remembrance Day. I am grateful for the honor you have shown me and consider it another demonstration of the friendship that exists between the people of Luxembourg and the people of the United States.

Sincerely, s. John Kennedy

*

Invité à faire une causerie dans le cadre des « conférences hebdomadaires », réunissant les fonctionnaires chefs de service du Ministère des Affaires Economiques, M. le Professeur Henri Rieben a exposé le 22. 8. 1961 ses vues sur la position de la Suisse en face de l'intégration européenne, ceci en présence de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et des fonctionnaires compétents des Ministères des Affaires Economiques et des Affaires Etrangères. Connu plus particulièrement au Luxembourg après son arbitrage de fin 1959 dans notre sidérurgie, M. le Professeur Henri Rieben a une

renommée internationale de spécialiste des questions économiques et européennes. Le distingué universitaire est directeur du Centre des Recherches Européennes de Lausanne et vient de terminer un cycle de conférences à l'Université Internationale de Sciences comparées à Luxembourg.

*

A Wiltz a eu lieu, du 22 au 30 juillet 1961, le neuvième Festival International de Théâtre en plein air.

Au programme figuraient 1) « Mireille », opéra de Charles Gounod, d'après une idée de Mistral, avec les artistes du Grand Opéra de Paris, à savoir Janette Vivalda, Alain Vanzo, Christiane Gayraud, Gabriel Bacquier et Félix Giband ainsi que les artistes luxembourgeois Yvette Sunnen-Schaus et Camille Felgen. La direction musicale était confiée à Louis de Froment et la mise en scène à Roland Giard, et 2) « Jedermann », de Hugo von Hofmannsthal, avec les artistes Judith Holzmeister, Gustav Fræhlich, Erika Beilke et Hans Henn. La mise en scène était confiée à Wilhelm Speidel.

Malgré le mauvais temps, le neuvième Festival de Wiltz a remporté son traditionnel succès, attirant de très nombreux amateurs du théâtre ainsi que de nombreuses personnalités vers Wiltz.

months after the terrors and terrors to the following the following the first terror pays.

Le 27 juillet 1961, le Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, a fait une visite privée à Luxembourg. Au cours de son séjour, le Général Lauris Norstad a notamment été reçu en audience par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg au Palais grand-ducal. Il a également eu une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Ar-Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Ar-mée, et le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée.

A l'issue d'un déjeuner offert en son honneur par le Gouvernement luxembourgeois, le Général Norstad s'était mis à la disposition des journalistes pour répondre à leurs questions.

Le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe quitta le Luxembourg en fin d'après-midi en direction de Paris.

*

Une délégation gouvernementale de la République du Niger, conduite par M. Adamou Mayaki, Ministre de l'Industrie et du Commerce, a séjourné au Luxembourg du 28 au 31 juillet 1961.

Au cours des divers entretiens qui se sont déroulés à Luxembourg entre le Gouvernement et la délégation nigérienne les principes d'une collaboration fructueuse entre les deux pays ont été évoqués. Les conversations conduites tant avec les représentants de l'Administration qu'avec ceux du secteur privé, ont porté notamment sur les possibilités d'établir des

échanges commerciaux.

Au cours de son séjour au Luxembourg, la délégation nigérienne a eu l'occasion de visiter des installations industrielles, notamment l'usine d'Arbed-Belval, ainsi que le barrage de Vianden. Elle a été reçue par les Ministres des Affaires Etrangères et de l'Agriculture, ainsi que par le représentant du Ministre des Affaires Economiques, ce dernier étant retenu à l'étranger.

La mission a quitté Luxembourg le 31 juillet 1961 à 15.30 heures par voie aérienne, à destination de Rome.

*

Des journalistes allemands, belges, italiens, français, luxembourgeois et néerlandais, réunis à Ostende, ont décidé, au terme d'un large débat, de fonder un Comité d'Initiative en vue de créer une Association de Journalistes, décider à diffuser, développer et approfondir l'idée européenne. En dehors de toute position partisane, le Comité provisoire considère que l'Europe doit être unie selon les principes fédé ralistes, qu'elle doit être démocratique, c'est-à-dire procéder du consentement des peuples. Liberté, égalité, justice, tels seront les principes directeurs de la nouvelle Association. Quant à ses objectifs, ils se résument comme suit: 1) renforcer, dans les milieux de la presse, écrite ou parlée, l'idée du Fédéralisme européen; 2) créer un lien permanent entre ses membres, afin de favoriser notamment les échanges d'informations; 3) organiser, dans différents pays, des stages et des rencontres entre journalistes. Le Comité d'Initiative, au sein duquel sont représentées différentes tendances démocratiques, se propose de réunir le plus rapidement possible un Congrès Constitutif qui sera appelé à voter les Statuts de l'Association et à désigner ses organes directeurs.

*

La réalisation et le fonctionnement de l'Union Economique Benelux.

Le cinquième rapport des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats donne un aperçu succinct sur les réalisations de Benelux en 1960. Nous reproduisons ciaprès ce rapport à titre de documentation:

En 1960 l'activité économique du Benelux a été, dans son ensemble, particulièrement soutenue. Cependant, au début de l'été est apparu un léger ralentissement dans le rythme d'expansion.

Les dépenses intérieures ont marqué un progrès sensible. La consommation des particuliers a été beaucoup plus élevée que pendant l'année 1959, de même que les investissements privés et que les dépenses totales des pouvoirs publics. Au Grand-Duché de Luxembourg, la construction des habitations privées et les investissements publics ont toutefois connu une légère diminution.

Le chômage est resté particulièrement réduit aux Pays-Bas où le marché du travail y a accusé des tensions, tandis qu'en Belgique il est demeuré plus aisé que dans les deux autres pays, en raison de la répercussion de la crise charbonnière.

L'évolution dans le domaine des échanges intra-Benelux se révèle favorable tant du Nord vers le Sud que vice-versa. En 1960, les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont augmenté de 10% au regard de 1959, tandis que les importations néerlandaises provenant de l'U.E.B.L. se sont accrues de 15% au cours de la même période, Cette différence est caractéristique des époques de haute activité conjoncturelle.

Si l'on considère l'évolution du commerce de l'entité Benelux, il est intéressant de distinguer les échanges avec les Etats membres de la Communauté Economique Européenne et ceux avec les autres pays En 1960, les importations du Benelux en provenance de ses partenaires de la Communauté Economique Européenne se sont accrues de 27%. Les importations du Benelux en provenance des autres pays ont augmenté de 11%. Les exportations ont augmenté à peu près dans les mêmes proportions, soit respectivement de 26 et de 9%.

Une évolution similaire se manifeste d'ailleurs dans les autres pays partenaires de la Communauté Economique Européenne et on peut considérer qu'il s'agit d'une nouvelle orientation de la structure des échanges de ces pays. On peut escompter qu'elle se poursuivra au cours des années à venir.

Il ne convient cependant pas d'en déduire que l'intégration qui se parachève dans le Benelux perd de sa valeur de ce fait. La réorganisation du commerce, conséquence du Traité de Rome, doit plutôt être considérée pour le Benelux comme un complément de l'intégration qui s'y développe. L'interpénétration des économies dans le Benelux a également mieux préparé les trois pays à la concurrence dans le Marché Commun et à mesure que l'Union économique se concrétisera davantage, elle sera mieux armée pour faire front à cette concurrence.

Les débuts de l'année 1960 se trouvaient encore influencés par des divergences apparues au cours de l'année précédente, entre les pays du Benelux au sujet du régime des échanges mutuels en produits agricoles. Ces divergences faisaient peser une hypothèque sur l'ensemble de la coopération Benelux et constituaient notamment un facteur de ralentissement dans la procédure parlementaire d'approbation du Traité instituant l'Union économique Benelux.

Le 20 février 1960, une conférence intergouvernementale s'est tenue à Val-Duchesse, sous la présidence des trois Premiers Ministres. Cette conférence a permis d'aplanir les divergences qui s'étaient manifestées.

De ce fait, la voie fut ouverte à la poursuite des examens parlementaires du Traité d'Union Benelux:

- a) le projet de loi approuvant le Traité a été voté aux Pays-Bas le 16 mars 1960 par la Deuxième Chambre et le 21 juin 1960 par la Première Chambre;
- la Chambre belge des Représentants, a approuvé le Traité le 12 mai 1960 alors qu'il avait déjà été approuvé par le Sénat le 4 juin 1959;

c) la Chambre luxembourgeoise des Députés a également approuvé le Traité le 4 juillet 1960.

Après le dépôt, fin août 1960, du dernier des trois actes de ratification, le Traité d'Union, les conventions y annexées et le Traité de travail signé le 7 juin 1956 sont entrés en vigueur le 1er novembre 1960 conformément à ses dispositions finales et l'Union économique Benelux fut ainsi formellement instituée. Le nouveau Comité de Ministres s'est réuni pour la première fois le 3 novembre suivant, en particulier pour rendre les mesures nécessaires en vue de l'entrée en fonction des nouvelles institutions de l'Union.

L'entrée en vigueur du Traité d'Union et plus particulièrement de la Convention transitoire entraîne, pour les pays du Benelux, l'obligation d'aboutir, dans les délais et sous les conditions prévus, à l'achèvement de l'Union économique. Sur la base de l'article 36 de la Convention transitoire, le Comité des Ministres devra procéder chaque année à un examen des résultats obtenus et prendre ensuite une décision au sujet des régimes transitoires existants encore. Un tel examen aura lieu pour la première fois à la fin de 1961. Le prochain rapport contiendra un aperçu des conclusions auxquelles aura abouti le Comité de Ministres.

Devant la tâche qui incombe ainsi aux institutions de l'Union économique Benelux et aux Gouvernements nationaux en collaboration avec leurs Parlements, il est bon d'évoquer l'importance des difficultés qui doivent encore être surmontées.

L'édification de l'Union économique a été en grande partie réalisée sous le régime de la Convention douanière signée à Londres en 1944. Le marché commun Benelux et la pratique en commun de la politique commerciale à l'égard de l'extérieur, nécessaires à la consolidation de ce régime, sont effectifs. Il en est de même de la circulation de la maind'œuvre où le Benelux forme le premier marché international du travail en Europe et même dans le monde. La circulation des monnaies et des capitaux et pratiquement celle de la prestation de services sont aussi entièrement libres.

Des domaines importants sont cependant encore soustraits au bénéfice de l'Union économique. L'exemple le plus saillant est celui de l'agriculture ou l'harmonisation des politiques propres a rencontré des difficultés particulières par suite des divergences de l'évolution historique et de différences structurelles qui en résultent.

La conférence de Val-Duchesse, à laquelle il a déjà été fait allusion, a créé un nouveau point de départ pour une collaboration fructueuse en établissant un lien entre l'harmonisation de la politique agricole Benelux et l'édification d'une politique agricole C.E.E.

Une situation analogue se présente dans le secteur des communications. Dans ce domaine également, il a été jugé opportun de profiter de la contribution importante que la Communauté Economique Européenne peut apporter à l'harmonisation des structures si divergentes des communications dans les trois pays.

Au cours de l'année sous revue, une nouvelle voie a été empruntée en vue de faciliter les échanges commerciaux intra-Benelux; on s'est notamment demandé si la perception de l'omzetbelasting/taxe de transmission, qui se fait actuellement lors du passage de la frontière commune, ne pourrait être différée jusqu'à l'arrivée des marchandises chez le destinataire de l'autre pays. Tenant compte de toutes difficultés autres que celles d'ordre administratif, on a examiné la possibilité d'instaurer pareil régime, tout en maintenant les systèmes nationaux de perception.

Les organes du Benelux poursuivent également leur effort dans la simplification des formalités à la frontière par l'harmonisation des multiples législations qui imposent encore à ce moment un contrôle à la frontière et entravent ainsi la libre circulation. Ce travail constituera dans le proche avenir une grande partie des préoccupations de plusieurs Commissions.

A côté de ce programme d'achèvement de l'Union économique, son fonctionnement même fera aussi l'objet d'une attention soutenue : ceci vaut en particulier pour la coordination de la politique économique et sociale et surtout pour la politique conjoncturelle. Il en est de même pour l'action commune en matière de politique commerciale et la politique tarifaire.

*

Le commerce extérieur du Benelux.

Le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux communique que, sur la base de chiffres relatifs aux cinq premier mois de l'année et de données partielles ayant trait au mois de juin, fournis par le Bureau Central de Statistiques des Pays-Bas et l'Institut National de Statistiques de Belgique, les importations en provenance de pays tiers ont totalisé en valeur, pour le premier semestre 1961, quelque F 190 milliards (premier semestre 1960: F 173 milliards); les exportations du Benelux vers les pays tiers se sont élevées, en valeur, à quelque F 161 milliards (premier semestre 1960: F 159 milliards). Au regard de la période correspondante de 1960, on constate donc que les importations du Benelux se sont encore accrues de près de 10% et que les exportations du Benelux ont encore légèrement dépassé le niveau record antérieur, atteint au cours du premier semestre de 1960.

Le commerce intra-Benelux présente, pour le premier semestre 1961, l'image suivante : importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas, quelque F 16,2 milliards (premier semestre 1960 : F 14,1 milliards); importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L. F 24,5 milliards (premier semestre 1960 : F 20,7 milliards). Le commerce intra-Benelux au cours du premier semestre 1961 s'est donc encore amplifié davantage que les échanges avec les pays tiers : en effet, le trafic de marchandises dans le sens Nord-Sud s'est accru de 10% environ, tandis que l'augmentation dans le sens Sud-Nord a atteint quelque 17%.

ampiral il tres l'este l'atenu *1.1. enden un perpenin el erre l'este les l'il principa rella al tres polements el emp Les pays du Benelux ont décidé, dans le cadre de la suppression du contrôle des personnes aux frontières intra-Benelux, de simplifier à partir du 1^{er} juillet 1961, les voyages en groupe dans leurs territoires, pour les jeunes gens de moins de 21 ans, établis dans leurs pays.

Bien que les documents de voyage (par exemple, passeport, carte de touriste ou carte d'identité) ne soient plus contrôlés aux frontières intra-Benelux depuis le 1^{er} juillet 1960, il faut néanmoins être porteur de ces documents pour pouvoir séjourner dans un pays du Benelux, autre que le pays de résidence.

Désormais, pour les jeunes gens voyageant en groupe, il faudra uniquement produire une liste collective comportant: le nombre de participants, leurs nom et prénoms, leur âge, leur adresse, la date et la durée du voyage, le lieu de destination ainsi qu'une déclaration d'appartenance à un établissement d'enseignement ou à un groupement de jeunesse.

Cette liste peut être établie par le directeur de l'établissement d'enseignement ou par la direction du groupement de jeunesse; elle doit être estampillée par la police locale. Seul le chef de groupe doit être en possession d'un document d'identité personnel valable pour circuler dans le Benelux.

Cette disposition dispense donc les jeunes gens de l'obligation d'être porteur d'un pareil document d'identité, s'ils voyagent en groupe dans le territoire du Benelux.

*

Les salaires dans le Benelux.

Chaque année, une enquête sur les salaires est faite dans l'Union économique Benelux. Les résultats de cette enquête sont réunis dans un rapport qui reproduit les principales caractéristiques de la structure des salaires dans les différents pays et qui suit l'évolution du niveau des salaires.

Cette comparaison porte pour le moment sur les seuls travailleurs de l'industrie et ne comprend pas les travailleurs occupés dans l'agriculture, le commerce, les banques, les assurances, le transport et les communications, les services publics et les employés des divers secteurs économiques.

Outre une comparaison des gains horaires bruts dans les trois pays, le rapport comprend aussi une comparaison de ces gains horaires bruts majorés des charges sociales patronales obligatoires.

Le dernier numéro du Bulletin Benelux édité par le Secrétariat général de l'Union économique Benelux à Bruxelles, comporte une synthèse des résultats de l'enquête Benelux sur les salaires d'octobre 1959. On trouvera ci-dessous les principaux résultats de cette enquête.

Le rapport examine tout d'abord la répartition de la main-d'œuvre entre les diverses branches d'industrie. En effet, la structure industrielle diffère de pays à pays. Alors qu'en Belgique et aux Pays-Bas la main-d'œuvre se répartit entre une série d'activités industrielles, il existe au Luxembourg une forte concentration dans le secteur métallurgique.

En ce qui concerne les gains horaires bruts dans les diverses branches d'industrie, c'est en Belgique que la dispersion est la plus grande. C'est aux PaysBas que la concentration autour de la moyenne nationale est la plus forte. Au Luxembourg cet aspect de la structure des salaires est principalement déterminé par la forte influence déjà citée du secteur métallurgique.

D'autre part, il est apparu que dans chacun des pays les salaires moyens les plus élevés se rencontrent dans l'industrie lourde, les houillères et l'industrie du pétrole. Dans les trois pays, les industries aux salaires moyens les plus bas sont : l'industrie du vêtement, l'industrie textile et certains groupes de l'industrie alimentaire.

Des différences importantes se manifestent aussi en ce qui concerne le sexe et les groupes l'âge.

Tout d'abord, la quote-part que représente dans le total le presté par les femmes adultes sur lesquelles a porté l'enquête, est plus importante en Belgique qu'aux Pays-Bas et au Luxembourg. Dans l'industrie manufacturière cette quote-part s'élève pour la Belgique à 21%, pour les Pays-Bas à 8% et pour le Luxembourg à 12% de l'ensemble des heures prestées par les travailleurs masculins et féminins sur lesquels a porté l'enquête. Par contre, l'importance des heures prestées par les travailleurs mineurs d'âge des deux sexes est plus grande aux Pays-Bas que dans les deux autres pays. Les chiffres correspondants dans l'industrie manufacturière s'élèvent pour les femmes mineures d'âge à 9% pour les Pays-Bas, et à 8% pour la Belgique et le Luxembourg et pour les hommes mineurs d'âge à 11% pour les Pays-Bas et 8% pour la Belgique et le Luxemburg.

Le niveau moyen des salaires des femmes adultes est plus proche de celui des hommes adultes en Belgique qu'aux Pays-Bas.

La différence entre le niveau des salaires des mineurs d'âge des deux sexes est moins forte qu'en Belgique.

Vu les grandes différences de structure, on ne peut tirer de conclusion de cette constatation en ce qui concerne le degré d'application du principe de l'égalité des rémunérations.

Il ressort du rapport entre les moyennes par branche d'industrie en Belgique et aux Pays-Bas que pour la majeure partie des branches d'industrie les salaires sont plus élevés en Belgique qu'aux Pays-Bas

Cette différence est encore plus accentuée lorsque l'on tient compte, dans la comparaison des salaires, des charges sociales patronales obligatoires.

Au Luxembourg on paie des salaires plus élevés qu'aux Pays-Bas dans tous les groupes d'industrie, tandis que dans 9 des 28 groupes d'industrie comparés entre le Luxembourg et la Belgique, les salaires sont moins élevés au Luxembourg qu'en Belgique.

Toutefois en tenant compte des charges sociales patronales obligatoires, la différence entre le Luxembourg et les Pays-Bas d'une part et entre le Luxembourg et la Belgique d'autre part, devient plus petite.

En ce qui concerne l'évolution des salaires d'octobre 1958 à octobre 1959, on constate que les niveaux des gains horaires bruts aux Pays-Bas et en Belgique ainsi qu'aux Pays-Bas et au Luxembourg se sont quelque peu rapprochés tandis qu'entre la Belgique et le Luxembourg une légère augmentation de l'écart s'est manifestée. La moyenne générale des salaires horaires bruts féminins et masculins a augmenté en Belgique de plus de 1,5%, aux Pays-Bas de plus de 3% et au Luxembourg de plus de 2,5%.

Au cours de la même période, la moyenne générale des salaires horaires bruts féminins a augmenté en Belgique de près de 3%, aux Pays-Bas de plus

de 5% et au Luxembourg de 2,25%.

En ce qui concerne le salaire horaire brut augmenté des charges sociales patronales obligatoires, on constate un rapprochement analogue entre la Belgique et les Pays-Bas. Aucun rapprochement ne se manifeste en l'occurence dans la comparaison Pays-Bas - Luxembourg. Entre la Belgique et le Luxembourg nous retrouvons l'éloignement déjà cité cidessus. Les salaires horaires bruts moyens augmentés des charges sociales patronales obligatoires ont augmenté en Belgique de 1,5%, aux Pays-Bas de 3,0% et au Luxembourg de 3,3%.

*

Artistes luxembourgeois à l'étranger.

Au cours du mois de juillet a été ouverte la sixième biennale de sculpture au musée de plein air du parc Middelheim à Anvers. Plus de 300 œuvres de sculpture moderne y furent exposées par des artistes de plusieurs pays européens y compris le Luxembourg. Trois artistes luxembourgeois, W. Profant, A. Tremont et L. Wercollier y exposèrent plusieurs de leurs œuvres.

Au vernissage de cette exposition assistaient S. Exc. M. l'Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles et $M^{\rm me}$ Nicolas Hommel, S. Exc. M. Lambert Schaus, ancien ambassadeur, Membre de la Commission de la C.E.E., et le Consul de Luxembourg et $M^{\rm me}$ L. Nœsen.

Une autre exposition de céramique a eu lieu au Caire sous le patronage du Ministre de la Culture. Notre compatriote Rose-Marie Klopp-Hassamein, fille de l'artiste Nico Klopp, y présenta différentes œuvres qui remportèrent un grand succès.

Enfin à Paris au « Triptique » le programme de l'un des derniers concerts qui y fut organisé comportait plusieurs œuvres d'Edmond Cigrand sur des textes du poète luxembourgeois Paul Henkes. Les œuvres de notre compositeur furent très applaudies par le public parisien.

Le Mois en Luxembourg (mois de juillet)

1er juillet : A Esch-sur-Alzette le 50e anniversaire du Lycée de Jeunes Filles est commémoré par une séance académique en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière.

A l'Aile des Prélats de l'Abbaye d'Echternach est inaugurée une exposition consacrée à la vie de St. Willibrord.

A Diekirch l'Ecole de danse Zapalowska invite à une soirée de ballets en plein air avec le concours d'un groupe folklorique polonais.

2 juillet : A Mondorf-les-Bains l'American-Luxembourg Society commémore l'Independance-Day par son banquet traditionnel et l'Ecole de ballet Edgar de Ghistelles invite à une grande soirée chorégraphique sur pelouse.

A Mersch se déroulent les différentes phases

de la journée folklorique 1961.

A Grevenmacher les pêcheurs luxembourgeois célèbrent leur patron St Pierre par un concours international de pêche à la ligne.

- 3 juillet : A la Galerie Municipale d'Art à Eschsur-Alzette : « Les années et les travaux », exposition organisée à l'occasion du 50° anniversaire du Lycée de Jeunes Filles.
- 4 juillet : A la place d'Armes à Luxembourg, la musique de la garde grand-ducale, placée sous la direction de l'adjutant-chef Norbert Hoffmann, donne un grand concert de musique américaine à l'occasion de la Fête Nationale des Etats-Unis d'Amérique.

Au hall de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg M. René Dieleman, directeur des ateliers éducatifs de Claireau, fait une conférence documentée de films et diapositives sur le travail artistique des élèves.

- 6 juillet : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, vernissage d'une exposition sur la Thaïlande, organisée par Fraternité Mondiale.
 - 7 juillet : Aux grandes orgues de l'église paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie l'organiste italien Fernando Gerani interprète des œuvres de J. Brahms, C. Franck et Fr. Liszt.
 - 8 juillet: Au Stade Municipal de Luxembourg la Ligue des Associations sportives estudiantines luxembourgeoises (LASEL) invite à sa fête sportive 1961. Le discours d'ouverture est prononcé par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

A Echternach, en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg dirigé par Louis de Froment donne un concert de bienfaisance au profit de la clinique pour enfants. En soliste le célèbre pianiste Georgy Cziffra.

- 9 juillet : A Bascharage le corps des sapeurs-pompiers célèbre le cinquantenaire de sa fondation.
- 10 juillet: Dans les salons du buffet de la gare à Luxembourg l'Union européenne des Fédéralistes du Luxembourg tient son assemblée générale ordinaire au cours de laquelle M. Emile Engel, ancien député français, fait un exposé ayant pour thème « l'Europe en marche ».

A la Place d'Armes à Luxembourg, concert donné par le Cercle vocal d'Osnabruck sous la direction de M. Eugène Spratte.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg Louise Koster, Béby Kohl et Laurant Koster invitent à un récital de mélodies luxembourgeoises.

- 11 juillet: Sur l'escalier de l'Hôtel de Ville de Luxembourg, l'Ensemble des Chorales affiliées à l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg, placé sous la direction de MM. Edy Noël et Nicolas Schuh, donne un concert vocal.
- 12 juillet: Dans le cadre de la « Rencontre internationale de Jeunesse » organisée par Fraternité Mondiale, M. Ilia Neustadt, professeur de sociologie à l'Université de Leicester, fait à la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence sur le sujet: « Social Problems of the New Independant Countries ».

A Dudelange débute une semaine musicale organisée par l'Harmonie de la place « Concordia » pour commémorer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

13 juillet : A l'occasion de la Fête Nationale française les « Amitiés Françaises » organisent diverses manifestations en hommage à la France. Dans le principaux centres du pays ont lieu des concerts publics de musique française.

La Galerie Horn à Luxembourg expose une série d'eaux-fortes originales de l'artiste peintre indien Krishna Reddy.

- 14 juillet: Dans le cadre de la « Rencontre Internationale de Jeunesse » organisée par Fraternité Mondiale, M. Werner Kundig, professeur à Zurich, fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence en langue allemande documentée par des diapositives et ayant pour thème: Problèmes actuels de l'Asie du Sud-Est.
- 15 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg le Syndicat d'Initiative de la Ville organise une soirée aux chandelles placée sous le signe du vin luxembourgeois.

A Diekirch l'Association du Tourisme social inaugure un nouveau centre de vacances avec home et terrain de camping.

16 juillet : A Esch-sur-Alzette, fête de St-Christophe avec bénédiction des véhicules automoteurs.

Le corps des sapeurs-pompiers de Hosingen commémore le centenaire de sa constitution par une série de manifestations publiques.

17 juillet : Au Foyer Européen à Luxembourg, séance solennelle d'ouverture du programme d'études sur les Communautés Européennes.

Au Musée de l'Etat le Service d'Education Esthétique expose une série de reproductions en couleurs de paysages du 15° au 20° siècle.

- 18 juillet : A la salle des fêtes des écoles primaires à Echternach le groupe de danse folklorique invite à une soirée de ballets.
- 19 juillet: A Echternach l'organiste de la basilique M. Marcel Weber donne un récital d'orgue comprenant des œuvres de Couperin, C. Franck, L. Vierne, O. Messiaen et Gaston Litaize.
- 20 juillet : A l'occasion de la Fête Nationale belge l'Union Royale belge convie ses membres au banquet traditionnel organisé dans les salons du

- Foyer Européen à Luxembourg. Dans les principaux centres du pays ont lieu des concerts de musique belge.
- 21 juillet : La ville mosellane de Remich invite à sa fête annuelle du vin. Dans le cadre des manifestations traditionnelles, l'académie de danse Germaine Damar offre une soirée de danse et de chant.
- 22 juillet: Dans le cadre du 9° festival international de théâtre en plein air un ensemble formé d'artistes français et luxembourgeois interprète dans la Cité ardennaise de Wiltz « Mireille », opéra de Charles Gounod.

A Rumelange le corps des sapeurs-pompiers le 75° anniversaire de sa fondation.

23 juillet : Fête des roses à Luxembourg. A la place d'Armes la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert au cours duquel a lieu une distribution gratuite de roses par la Fédération professionnelle horticole luxembourgeoise.

A Mondorf-les-Bains, grand festival St-Christophe avec bénédiction des chevaux et véhicules automoteurs.

24 juillet: Le Salon photographique du Groupe « Les 30 × 40 de Bruxelles » expose au Musée de l'Etat à Luxembourg.

A l'Institut Saint-Jean, ouverture du 2^e congrès international Newman en présence de nombreuses personnalités de la vie culturele, politique et ecclésiastique du pays.

- 25 juillet : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste viennois Karl Schröpfer expose une série de peintures, acquarelles et graphiques.
- 27 juillet : Dans le cadre du 9° festival international de théâtre en plein air à Wiltz, un ensemble allemand sous la régie de Wilhelm Speidel présente « Jedermann », de Hugo von Hofmannsthal

Le Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, rend une visite de courtoisie au Gouvernement luxembourgeois.

- 28 juillet: Dans la salle des cours de l'Université Internationale à Luxembourg M. Alexandre Hadzimichhael, avocat à la Cour d'Appel de Thessalonique (Grèce) fait une conférence ayant pour thème: L'association de la Grèce au Marché Commun.
- 29 juillet: A la Place d'Armes à Luxembourg, concert vocal donné par les chorales réunies de Kleinbettingen-Steinfort-Walferdange sous la direction de M. Julien Hoffman.
- 30 juillet : A la Cathédrale de Luxembourg, messe chantée par la manécanterie des Petits Chanteurs « Les Rossignols de Bruxelles ».
- 31 juillet : A l'occasion de la Fête Nationale suisse l'Harmonie municipale de Luxembourg donne à la Place d'Armes un concert de musique helvétique.